



Berne-Wabern, 15 janvier 2016

Focus RD Congo

Situation des femmes seules à Kinshasa

Haftungs- und Nutzungshinweis zu Quellen und Informationen

Der vorliegende Bericht wurde von der Länderanalyse des Staatssekretariats für Migration SEM gemäss den gemeinsamen EU-Leitlinien für die Bearbeitung von Informationen über Herkunftsländer erstellt (https://www.sem.admin.ch/dam/data/bfm/internationales/herkunftslaender/coi_leitlinien-d.pdf). Er wurde auf der Grundlage sorgfältig ausgewählter Informationsquellen zusammengestellt. Alle zur Verfügung stehenden Informationen wurden mit grösster Sorgfalt recherchiert, evaluiert und bearbeitet. Alle verwendeten Quellen sind referenziert. Dessen ungeachtet erhebt dieses Dokument keinen Anspruch auf Vollständigkeit. Es erlaubt auch keine abschliessende Bewertung darüber, ob ein individueller Antrag auf einen bestimmten Flüchtlingsstatus oder auf Asyl berechtigt ist. Wenn ein bestimmtes Ereignis, eine bestimmte Person oder Organisation in diesem Bericht keine Erwähnung findet, bedeutet dies nicht, dass ein solches Ereignis nicht stattgefunden hat oder dass die betreffende Person oder Organisation nicht existieren. Die Inhalte sind unabhängig verfasst und können nicht als offizielle Stellungnahme der Schweiz oder ihrer Behörden gewertet werden. Die auszugsweise oder vollständige Nutzung, Verbreitung und Vervielfältigung dieses Berichts unterliegt den in der Schweiz geltenden Klassifizierungsregeln. Entsprechend ist darauf zu achten, dass Dokumente mit dem Vermerk "Intern" oder "Vertraulich" nicht an hierfür nicht autorisierte Personenkreise oder Organe weitergegeben werden.

Clauses sur les sources, les informations et leur utilisation

Ce rapport a été rédigé par l'Analyse sur les pays du Secrétariat d'Etat aux migrations SEM dans le respect des Lignes directrices de l'UE en matière de traitement et de transmission d'informations sur les pays d'origine (https://www.sem.admin.ch/dam/data/bfm/internationales/herkunftslaender/coi_leitlinien-f.pdf). Ce document a été élaboré sur la base de sources d'informations soigneusement sélectionnées. Toutes les informations fournies ont été recherchées, évaluées et traitées avec la plus grande vigilance. Toutes les sources utilisées sont référencées. Cependant, ce document ne prétend pas à l'exhaustivité. Il n'est pas davantage concluant pour décider du bien-fondé d'une demande de statut de réfugié ou d'une demande d'asile particulière. Si un événement, une personne ou une organisation déterminé(e) n'est pas mentionné(e) dans le rapport, cela ne signifie pas forcément que l'événement n'a pas eu lieu ou que la personne ou l'organisation n'existe pas. A noter que ce document a été produit de manière indépendante et ne doit pas être considéré comme une prise de position officielle de la Suisse ou de ses autorités. Par ailleurs, ce rapport est soumis, tant dans son utilisation, sa diffusion et sa reproduction partielle ou intégrale, aux règles de classification en vigueur en Suisse. En conséquence, il faut veiller à ce que les documents portant la mention «Interne» ou «Confidentiel» ne soient pas transmis à des personnes ou organismes non expressément autorisés.

Reservation on information, its use, and on sources

This report, written by Country Analysis of State Secretariat for Migration SEM, is in line with the EU-Guidelines for processing Country of Origin Information (https://www.sem.admin.ch/dam/data/bfm/internationales/herkunftslaender/coi_leitlinien-e.pdf). The report draws on carefully selected sources; they are referenced in the report. Information has been researched, analyzed, and edited respecting best practices. However, the authors make no claim to be exhaustive. No conclusions may be deduced from the report on the merits of any claim to the well-foundedness of a request for refugee status or asylum. The fact that some occurrence, person, or organization may not have been mentioned in the report does not imply that such occurrence is considered as not having happened or a person or organization does not exist. This report is the result of independent research and editing. The views and statements expressed in this report do not necessarily represent any consensus of beliefs held by the Swiss government or its agencies. Using, disseminating, or reproducing this report or parts thereof is subject to the provisions on the classification of information applicable under Swiss law. Documents classified "Restricted" or "Confidential" may only be revealed to persons or organizations explicitly designated as authorized to receive them.

Fragen/Kommentare, questions/commentaires, questions/comments:

coi@sem.admin.ch

Table des matières

Synthèse.....	4
Main findings.....	4
1. Sources	4
2. Contexte général	5
3. Kinshasa	5
4. Situation des femmes en RDC et à Kinshasa.....	7
4.1. En RDC en 2013	7
4.2. À Kinshasa en 2013	7
4.3. Statut socio-économique de la femme en RDC et à Kinshasa.....	8
4.4. Statut légal de la femme en RDC et à Kinshasa.....	9
5. Violences basées sur le genre.....	9
5.1. Mutilations génitales féminines.....	9
5.1.1. Dans un contexte de guerre	9
5.1.2. Dans le contexte sociétal et légal congolais	10
5.2. Violences sexuelles hors conflit.....	11
5.2.1. Perception des violences sexuelles hors-conflit.....	12
5.2.2. Délits et poursuites liés aux violences sexuelles.....	13
5.3. Ampleur du phénomène à Kinshasa, avec et sans viol conjugal.....	14
5.4. Violences domestiques et sexuelles à Kinshasa.....	15
6. Situation des femmes seules à Kinshasa.....	16
6.1. Réseaux d'entraide et de financement.....	17
6.2. Structures d'accueil et de soutien aux femmes seules.....	19
6.3. Les retours de migrantes	20
6.4. Une coopérative de femmes pour le microcrédit à Kimbanseke.....	20
ANNEXE I : prises de vue géo-localisées à Kinshasa.....	21
ANNEXE II : centre de l'Association de femmes et de crédit (AFEC)	22
ANNEXE III : liste du ministère des affaires sociales des centres d'encadrement	23

Mandat : Ce Focus traite de la situation des femmes seules, avec ou sans enfant en bas âge, dans la ville-province à Kinshasa, en réponse aux questions suivantes :

- Quelle est la situation à Kinshasa de femmes dépourvues de réseau familial et social, avec ou sans enfant en bas âge ?
- À quel risques de violences sexuelles une femme seule, avec ou sans enfant en bas âge, est-elle exposée à Kinshasa ?
- De quels soutiens une jeune femme seule, avec ou sans enfant en bas âge, peut-elle disposer à Kinshasa ?

Synthèse

Dans un pays parmi les plus mal classés à l'indice de développement humain, les femmes sont en outre l'objet de discriminations évidentes. Déjà vulnérable en tant que femme, une femme seule sans réseau familial ou social l'est d'autant plus si elle reste privée de moyens. A Kinshasa, des femmes seules peuvent cependant s'organiser et trouver des soutiens pour améliorer leurs conditions de vie et tenter d'assurer leur indépendance financière.

Main findings

In a country which ranks among the lowest according to the Human development index, women are furthermore subject to obvious discrimination. Already vulnerable as a woman, a single woman deprived of a family or a social network is even more vulnerable without a mean of existence. However, some single women can organize in Kinshasa and find some support to improve their living conditions and attempt to secure their financial independence.

1. Sources

Les sources documentaires de ce Focus sont publiques. Elles émanent du gouvernement congolais, d'agences onusiennes et internationales, d'organisations intergouvernementales connues, d'institutions confessionnelles et d'organisations non-gouvernementales étrangères et locales, d'universitaires et de chercheurs réputés et de médias internationaux et locaux.

D'autres informations ont été recueillies par l'ex-ODM (SEM) en 2013 à Kinshasa auprès d'organisations non-gouvernementales (ONG) locales, de l'église catholique et du ministère des affaires sociales de la République démocratique du Congo (RDC).

Le thème des violences sexuelles en RDC est abondamment documenté dans le cadre des conflits armés dans l'Est du pays où leur emploi est considéré comme une arme de guerre. Cette thématique a généré de 300 à 400 projets d'aide aux victimes, congolais et étrangers, dans les deux provinces orientales du Kivu. Ces projets ont bénéficié en 2010 et 2011 (derniers chiffres disponibles) de financements multilatéraux proches du double de ceux consacrés à la réforme du secteur de la sécurité et de l'éducation, selon une étude universitaire indépendante.¹ Si, du fait des politiques extérieures d'assistance à la RDC, les sources sont donc abondantes à ce sujet sur l'Est du pays, elles sont beaucoup plus rares sur Kinshasa.

Une étude sur la RDC du Consortium de recherches sur les moyens d'existence sûrs de l'Institut britannique du développement outremer (ODI) met aussi en évidence « un fort parti-pris » de la littérature disponible, axée sur l'Est du pays et les enjeux humanitaires, et un manque d'études sur le substrat structurel et les dynamiques de la subsistance en RDC.²

Ce constat a été corroboré pour ce focus par la quête de sources indépendantes.

¹ Disaster studies, Wageningen. Fond de commerce ? Sexual violence assistance in the DRC, 09.07.2012. www.wageningenur.nl/web/file?uuid=571d3b6d-85c8-40c9-abd3-38fc003fe5bb&owner=6602f2b8-071e-47df-bc88-6b13909a61df (04.08.2015) ;

² Secure livelihoods research consortium, London. Livelihoods, basic services and social protection in Democratic Republic of the Congo, p. 64, July 2012. www.odi.org/resources/docs/7717.pdf (04.08.2015) ;

2. Contexte général

À l'heure actuelle, la RDC est 176^{ème} sur 188 dans l'indice de développement humain,³ 5^{ème} des seize États jugés les plus fragiles,⁴ 178^{ème} sur 179 d'après les taux de mortalités maternelle et infantile, la durée de scolarité, le revenu annuel par habitant et le nombre de femmes au gouvernement⁵ et 154^{ème} sur 175 selon l'indice de perception de la corruption.⁶

L'espérance de vie à la naissance est de 58,7 ans, la durée moyenne de scolarité de 9,8 ans. Près de neuf personnes sur dix (87,7 %) vivent sous la ligne de pauvreté avec moins de US\$ 1,25 par jour.⁷

La RDC a connu deux conflits entre 1996 et 2002. Ils ont entraîné les pertes les plus lourdes depuis la seconde guerre mondiale, soit plus de cinq millions de décès, directs et indirects.⁸ Des troubles armés restent actuels dans l'Est et dans le Sud-Est du pays.

3. Kinshasa

Kinshasa est la capitale du plus grand pays d'Afrique subsaharienne (2,3 millions de km²). Sur environ 70 millions d'habitants en RDC, plus d'un sur trois habite en ville.⁹ Troisième mégapole du continent après Le Caire et Lagos, elle compterait 11 millions d'habitants¹⁰ d'un âge médian de 21 ans.¹¹

La population de la capitale croît d'au moins 4,2 % par an¹² et devrait atteindre 14 millions d'habitants d'ici 2020.¹³ Selon le gouvernement, en 2014 à Kinshasa :¹⁴

- 73 % des habitants ont accès à l'eau ;
- 66 % sont raccordés à l'électricité ;
- 57 % vivent dans des bidonvilles ;
- 52 % ont accès aux soins de santé ;
- 14 % des résidents détiennent un titre légal d'occupation de leur terrain ;

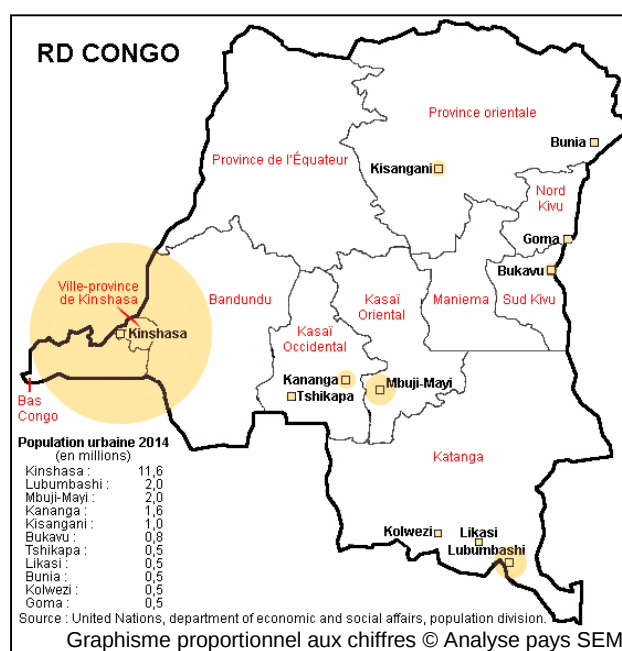


Figure 1 – Populations urbaines en RDC

³ United Nations development programme, New York. Briefing note for countries on the 2015 Human development report, 26.10.2015. http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/COD.pdf (14.12.2015) ;

⁴ Fund for peace, Washington. Fragile states index 2015. <http://ffp.statesindex.org/rankings-2015> (14.12.2015) ;

⁵ Save the children, London. The complete mother's index 2015, 01.05.2015. www.savethechildren.org/atf/cf/%7B9def2e8e-10ae-432c-9bd0-df91d2eba74a%7D/SOWM_MOTHERS_INDEX.PDF (04.08.2015) ;

⁶ Transparency international, Berlin. Democratic Republic of the Congo, 2015. www.transparency.org/country/#COD (04.08.2015) ;

⁷ United Nations development programme, New York. Human development reports, Congo (Democratic republic of the), 2015. <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/COD> (04.08.2015) ;

⁸ African historical review, Johannesburg. Lars Huenning, Explaining the Congo wars, 31.03.2010. <http://dx.doi.org/10.1080/17532523.2010.481925> (04.08.2015) ;

⁹ United Nations Statistics Division, New-York. Democratic Republic of the Congo, 2013. <http://data.un.org/CountryProfile.aspx?crName=Democratic%20Republic%20of%20the%20Congo> (04.08.2015) ;

¹⁰ United Nations development group, New York. Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement UNDAF 2013-2017 RDC, 16.11.2012. <http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Congo%20DR/Congo-DRC-UNDAF-2013-2017-FR-unsgn.pdf> (04.08.2015) ;

¹¹ Institut national de la statistique, Kinshasa. Enquête 1-2-3, p. 35, 30.09.2014. www.ins-rdc.org/sites/default/files/Rapport%20enquete%20123.pdf (04.08.2015) ;

¹² United Nations, Department of economic and social affairs, Population division, New York. Urban agglomerations 2009. www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/urbanization/WUP2009_Wallchart_Urban-Agglomerations_Final.pdf (04.08.2015) ;

¹³ Institut de relations internationales et stratégiques, Paris. Pierre Jacquemot. Kinshasa, la mégapole sans cesse réinventée, 31.11.2011. www.iris-france.org/docs/kfm_docs/docs/analyses-iris/2011-11-pierre-jacquemot-kinshasa.pdf (03.08.2015) ;

¹⁴ Ministère de l'urbanisme et de l'habitat, Kinshasa. Ville de Kinshasa, étude de profil régional du secteur urbain, 10.09.2014. <http://unhabitat.org/ville-de-kinshasa-etude-de-profil-regional-du-secteur-urbain-rapport-synthese-french/> (03.08.2015) ;

- 12 % des foyers ont un service organisé d'évacuation des ordures ménagères ;
- le Produit intérieur brut (PIB, création de valeur) est de US\$ 0,89 par jour et par habitant. Près d'un tiers (32 %) est généré dans le secteur informel où les femmes sont surreprésentées, notamment dans le petit commerce.

À la différence du ministère de l'urbanisme en 2014, l'Institut national de la statistique (INS) fait état de 98,7 % de ménages ayant accès à l'eau potable et 74,5 % à l'électricité en 2013.¹⁵

Kinshasa est de loin la ville-province du pays où l'extrême pauvreté est la plus faible avec 2,8 millions de pauvres (moins de US\$ 1,25 par jour). Un jeune sur deux est au chômage.¹⁶

Plus de quatre foyers sur cinq (82 %) n'obtiennent pas de financements formels. Ces ménages s'en remettent à des formes de crédit informel qui ont toutes en commun que l'emprunteur doit appartenir à un réseau social bien déterminé pour en assurer le contrôle (voir section 6.1).¹⁷

La capitale connaît de grandes disparités entre communes et en leur sein (annexe I). Pour fixer leurs priorités, l'ONG ActionAid, des représentants du gouvernement provincial et de la société civile les ont classées selon l'accès des habitants aux services sociaux, à l'emploi, à l'information, la promiscuité, la démographie et l'enclavement de chaque commune (fig. 2).¹⁸

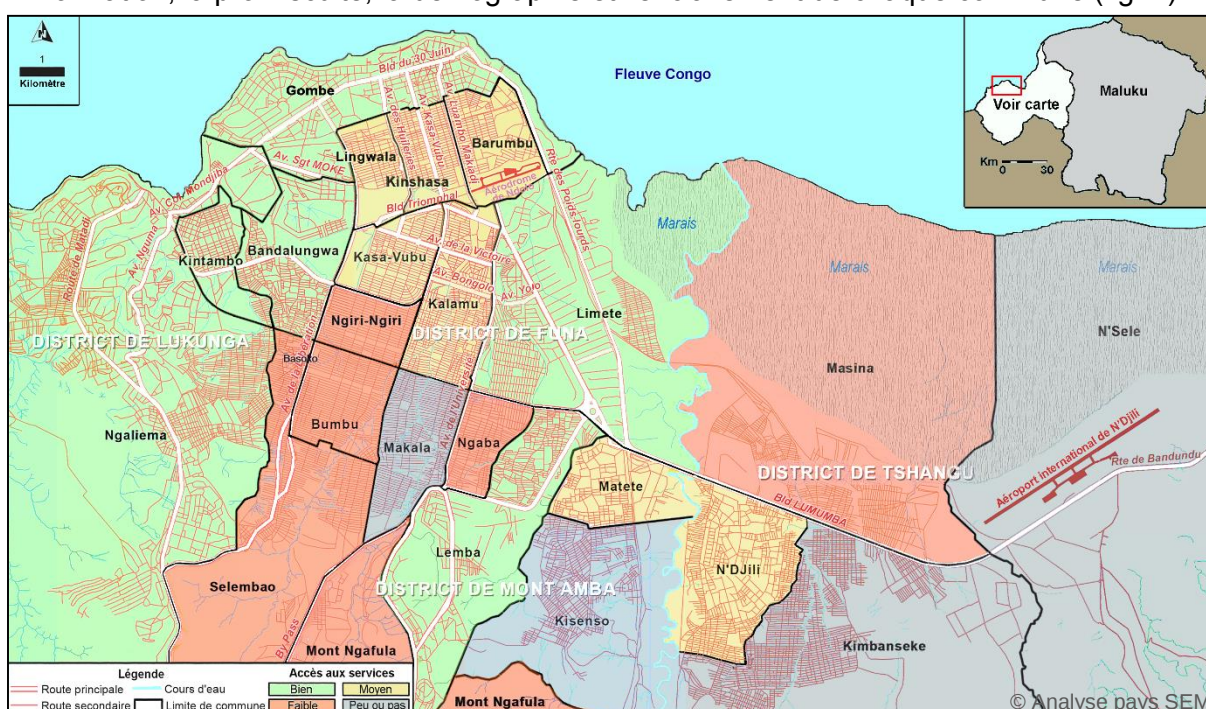


Fig. 2 – 24 communes de Kinshasa classées d'après des critères d'accès aux services et à l'emploi, notamment. Paradoxalement, les plus peuplées, comme Kintambo, ne sont pas toujours les plus mal loties. Et parmi les moins bien placées, Kimbanseke a une faible densité de population. En été 2015, un candidat pressenti à la prochaine présidentielle, l'ex-premier ministre Adolphe Muzito, a critiqué les déséquilibres de la capitale à l'aide de ses propres chiffres, accessibles en ligne.¹⁹

¹⁵ Institut national de la statistique, Kinshasa. Enquête 1-2-3, p. 49, 30.09.2014. www.ins-rdc.org/sites/default/files/Rapport%20enquete%2020123.pdf (03.08.2015) ;

¹⁶ Programme des Nations Unies pour le développement, New York. République démocratique du Congo, rapport national OMD, tableau 2 p. 15, p. 17, 24.10.2014. www.cd.undp.org/content/dam/dem_rep_congo/docs/M-DG/UNDP-CD-OMD-rapport-national.pdf (31.07.2015) ;

¹⁷ Ministère de l'urbanisme et de l'habitat, Kinshasa. Ville de Kinshasa, étude de profil régional du secteur urbain, 10.09.2014. <http://unhabitat.org/ville-de-kinshasa-etude-de-profil-regional-du-secteur-urbain-rapport-synt-hese-french> ; Université catholique de Louvain, Louvain-la-N. Portrait des quartiers populaires à Kinshasa : un territoire, une identité, 05.12.2007. www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/dvlp/documents/lusambakibayu.pdf, Agence universitaire de la francophonie, Montréal. L'entrepreneuriat en Afrique francophone, culture, financement et développement, pp. 45-63, 1990. www.bibliotheque.auf.org/doc_num.php?explnum_id=625 (04.08.2015) ;

¹⁸ ActionAid, Londres. La contribution de ActionAid à l'éradication de la pauvreté à Kinshasa, rapport d'évaluation de départ 2012, p. 8, 13.02.2012. www.actionaid.org/sites/files/actionaid/rapport_actionaid_2012_du_12_02_2013_fin_kisenso_appraisal.pdf (31.07.2015) ;

¹⁹ ZoomEco, Kinshasa. 6^{ème} tribune d'Adolphe Muzito : Kinshasa, l'enfer au paradis, 13.07.2015. <http://zoom-eco.info/wp-content/uploads/2015/07/6e-me-Tribune-dAdolphe-Muzito-Kinshasa-l%E2%80%99enfer-aujour%E2%80%99hui-et-demain.pdf> (12.08.2015) ;

4. Situation des femmes en RDC et à Kinshasa

4.1. En RDC en 2013 ²⁰

- 36 % des femmes et 45 % d'hommes ne vivent pas en couple ;
- la proportion de femmes célibataires décroît très rapidement avec l'âge ;
- 9,7 % des femmes et 4,3 % des hommes sont divorcés, séparés ou en veuvage ;
- le taux de fécondité est de 5,4 enfants en ville (6,6 à la campagne) ;
- le niveau d'éducation des femmes est moins élevé que celui des hommes. Le pourcentage de femmes sachant lire et écrire décroît rapidement de 90 % à 60 % de la tranche d'âge 10-14 ans à celle des 25-29 ans, tandis que chez les hommes il se maintient entre 80 % et 90 % de la tranche d'âge des 15-19 ans à celle des 55-59 ans ;²¹
- les femmes et les filles sont exposées à des risques spécifiques qui les rendent plus vulnérables que les hommes et les garçons : mortalité maternelle et grossesse précoce ;²²
- en 2012, l'indice de parité au parlement, au gouvernement, dans la magistrature, les partis politiques et les forces de sécurité est de 0,12 aux dépens des femmes.²³

4.2. À Kinshasa en 2013 ²⁴

- plus d'une femme sur quatre (25,6 %) est cheffe du ménage ;
- près d'une femme sur deux (44,6 %) est à la tête d'un ménage monoparental élargi et plus d'une sur quatre (26,6 %) d'un ménage monoparental nucléaire. Ces ménages sont « dans la situation de plus grande précarité » ;
- le taux d'activité des femmes est de 37,9 %, celui des hommes de 49,6 % ;
- 15,5 % de femmes et 12,9 % d'hommes ont une forme d'assurance-maladie ;
- 54 % de femmes travaillent dans le secteur informel avec un niveau d'études de 6,9 ans ;
- les salarié(e)s du secteur formel comptent 35 % de femmes et 69 % d'hommes ;
- le revenu médian des femmes est inférieur de l'ordre de 40 % à celui des hommes ;
- l'indice de parité scolaire est favorable aux filles en primaire et au secondaire. 13,2 % des élèves de sexe féminin quittent l'école pour se marier ou enfanter et 20,1 % pour travailler. À Kinshasa en 2009, le PNUD notait 31,5 % d'abandons scolaires suite à une grossesse ou à un mariage ;²⁵
- deux femmes sur trois disent avoir des difficultés d'accès aux soins de santé maternelle, 52,7 % du fait de problèmes d'argent et 23,5 % à cause des transports. Jugées vulnérables du fait d'un accès inégal à l'éducation et à l'emploi, « un accès limité au service de santé ne fait qu'accroître cette vulnérabilité » notait le PNUD en 2009.²⁶

²⁰ Ministère du plan et de la santé publique, Kinshasa. Enquête démographique et de santé 2013-2014, 31.05.2014. http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pbaaa437.pdf (03.08.2015) ;

²¹ Institut national de la statistique, Kinshasa. Enquête 1-2-3, graphique 1.3.1., p. 42, 30.09.2014. www.ins-rdc.org/sites/default/files/Rapport%20enquete%20123.pdf (03.08.2015) ;

²² Banque mondiale, Washington DC. Les filets sociaux en République démocratique du Congo : état des lieux et options pour l'avenir, 15.05.2015. <http://minasah.gouv.cd/images/Publications/Revue%20filets%20sociaux%20RDC.pdf> (12.08.2015) ;

²³ Convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes, New York. Réponses de la RDC, 18.02.2013. http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CE.DAW%2FC%2FCOD%2FQ%2F6-7%2FAdd.1&Lang=fr (03.08.2015) ;

²⁴ Institut national de la statistique, Kinshasa. Enquête 1-2-3, pp. 36, 37, 39, 42, 66, 67, graphique 5.4 p. 69, 30.09.2014. www.ins-rdc.org/sites/default/files/Rapport%20enquete%20123.pdf (03.08.2015) ;

²⁵ Programme des Nations Unies pour le développement, unité de lutte contre la pauvreté, Kinshasa. Province Kinshasa, profil résumé, pauvreté et conditions de vie des ménages, p. 11, 30.03.2009. www.cd.undp.org/content/dam/dem_rep_congo/docs/povred/UNDP-CD-Profil-Ville-Kinshasa.pdf (03.08.2015) ;

²⁶ Programme des Nations Unies pour le Développement, Unité de lutte contre la pauvreté, Kinshasa. Province de Kinshasa, profil résumé, mars 2009. www.cd.undp.org/mediafile/Profil_kinshasa_Final.pdf (03.08.2015) ;

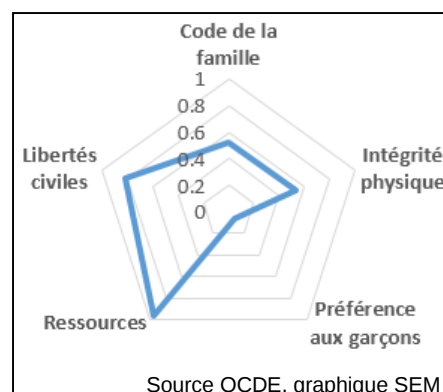
4.3. Statut socio-économique de la femme en RDC et à Kinshasa

La discrimination envers les femmes est jugée « très élevée » en RDC d'après l'indice 2014 des institutions sociales et du genre (SIGI) de l'Organisation pour la coopération et de développement économique (OCDE).²⁷

Cette discrimination est la plus manifeste dans l'accès aux ressources et aux libertés civiles, puis dans le respect de l'intégrité physique et enfin dans le cadre légal et coutumier de la famille (figure 3). Ces indices sont définis en détail dans le rapport SIGI 2014.²⁸

Au-delà de « pesanteurs socioculturelles et coutumes rétrogrades » dénoncées par le gouvernement²⁹ mais difficiles à saisir quantitativement, on relève cependant ces chiffres :

- 44 % des femmes n'ont pas d'opportunités économiques, contre 22 % d'hommes ;³⁰
- la faible participation des femmes dans la population active en milieu urbain – elle est la plus faible à Kinshasa – ne semble pas s'expliquer par un partage des rôles au sein des ménages, car la durée moyenne des tâches domestiques est plus élevée chez les actives que les inactives ;³¹
- l'indépendance financière passe souvent en RDC par l'achat de terres. Or, les biens familiaux sont généralement attribués aux hommes par filiation patrilinéaire. Une femme seule peut louer ou acheter des terres, mais les banques sont réticentes à lui prêter de l'argent, faute de garanties. Si elle se marie, elle perd la faculté de contracter.³² Mais l'écart paraît modeste selon une enquête nationale de 2013-2014 : 37 % d'hommes et 34 % de femmes ont des terres, respectivement 43 % et 37 % une maison ;
- on note cependant que dans la ville-province de Kinshasa, l'agriculture n'occupe que 2 % des actifs. Les femmes sont surreprésentées en RDC dans le secteur informel où elles dirigent 62,9 % des structures d'activité : 93 % dans l'hôtellerie-restauration, 85 % dans l'agro-alimentaire, 70 % dans la confection et le commerce de détail et le commerce. À Kinshasa, la durée de vie de ces structures est de respectivement 1,9 an, 8,9 ans, 6,8 ans et 6,9 ans. En 2013, le revenu médian y est de 22 500 francs congolais (FC) par mois dans le commerce et de 30 000 dans les services, contre 50 000 toutes branches confondues ;³³
- a contrario des zones de conflit, il ne semble pas y avoir en 2014 d'écart manifeste dans l'incidence de la pauvreté des ménages selon le genre à Kinshasa. À l'échelle du pays, les familles monoparentales disent cependant éprouver plus de difficultés budgétaires que les autres.³⁴



Source OCDE, graphique SEM
Figure 3 – Discrimination des femmes

²⁷ OECD development centre, Paris. Democratic Republic of the Congo, 25.11.2014. <http://genderindex.org/sites/default/files/datasheets/CD.pdf> (29.07.2015) ;

²⁸ OECD development centre, Paris. Social institutions & Gender index, 2014 synthesis report, p. 8, 21.11.2014. www.genderindex.org/sites/default/files/docs/BrochureSIGI2015.pdf (31.07.2015) ;

²⁹ Ministère du genre, de la famille et de l'enfant, Kinshasa. Rapport national sur la revue et évaluation du plan d'action de Beijing+20, p.12, 30.06.2014. www.unwomen.org/~media/Headquarters/Attachments/Sections/CS/W/59/National_reviews/Democratic_Republic_of_Congo_review_Beijing20.pdf (03.08.2015) ;

³⁰ Ministère de l'urbanisme et de l'habitat, Kinshasa. Ville de Kinshasa, étude de profil régional du secteur urbain, 10.09.2014. <http://unhabitat.org/ville-de-kinshasa-etude-de-profil-regional-du-secteur-urbain-rapport-synthese-french/> (03.08.2015) ;

³¹ Institut national de la statistique, Kinshasa. Enquête 1-2-3, p. 81, 30.09.2014. www.ins-rdc.org/sites/default/files/Rapport%20enquete%20123.pdf (03.08.2015) ;

³² Coalition pour la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes Genève. République démocratique du Congo - Rapport alternatif sur la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 31.03.2013. www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngos/CCEDEF_DRC55_ForTheSession_fr.pdf (03.08.2015) ;

³³ Institut national de la statistique, Kinshasa. Enquête 1-2-3, p. 65, 136, 139, 144, 30.09.2014. www.ins-rdc.org/sites/default/files/Rapport%20enquete%20123.pdf (03.08.2015) ;

³⁴ Institut national de la statistique, Kinshasa. Enquête 1-2-3, pp. 103, 112, 30.09.2014. www.ins-rdc.org/sites/default/files/Rapport%20enquete%20123.pdf (03.08.2015) ;

4.4. Statut légal de la femme en RDC et à Kinshasa

Comme indiqué par l'indice SIGI de l'OCDE, une partie des discriminations envers les femmes en RDC tient aux dispositions légales en vigueur dans le pays. Ainsi :

- le Code de la famille interdit à une épouse de contracter sans la permission de son mari (art. 448 à 450). L'époux est le chef de famille (art. 353), l'épouse doit lui obéir (art. 444) et il choisit le lieu de résidence (art. 454). Le Code du travail renvoie à ces dispositions ;³⁵
- la dot maintient les femmes dans un statut précaire. À Kinshasa, où plus de 60 % de la population active est au chômage, les couples retardent leur mariage faute de pouvoir payer une dot. 40 % des couples de 23 à 35 ans ont ainsi des enfants hors mariage, pratique presque inconnue vingt ans avant, affirme le ministère des affaires sociales ;³⁶
- la polygamie n'est pas légale. Mais avoir une maîtresse est couramment admis.³⁷ À Kinshasa, 19,4 % d'hommes et 2,7 % de femmes disent avoir des partenaires multiples ;³⁸
- réprimé par la loi, l'adultère est plus largement défini pour les femmes que pour les hommes (par les articles 467 et 468 du Code de la famille et l'article 3 du Code pénal) ;³⁹
- au décès du mari, la veuve est souvent dépossédée de son héritage par la famille du défunt, en dépit de garanties légales ;⁴⁰
- en 2007, chiffre le plus récent, moins d'une veuve sur quatre et ses enfants (23,8 %) héritaient d'une majeure partie du legs du défunt ;⁴¹
- fin 2013, les litiges en justice les plus fréquents portaient sur un héritage ou un divorce, avec 23 % de plaignantes contre 14 % de plaignants. À Kinshasa, 40 % des plaintes portaient alors sur le droit de la famille et des successions (17,7 %) ainsi que sur le droit de propriété et du logement (22,3 %).⁴²

5. Violences basées sur le genre

5.1. Mutilations génitales féminines

5.1.1. Dans un contexte de guerre

Généralement comprises comme des pratiques transmises de génération en génération, les Mutilations génitales féminines (MGF) consécutives à des viols et à des pénétrations par des objets mutilants sont une torture sexuelle dans un contexte de conflit, comme l'est aussi le viol utilisé comme arme de guerre. Ces viols et MGF restent fréquents en zones de conflit en RDC.

Sachant que tous ne sont pas annoncés, 11'769 cas sont enregistrés de janvier à septembre

³⁵ Convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes, New York. Observations finales concernant le rapport unique valant 6^{ème} et 7^{ème} rapports périodiques de la RDC, § 37, 13.07.2013. http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW/C/CO/D/CO/6-7&Lang=En (03.08.2015) ;

³⁶ Radio Netherlands Worldwide, Hiversum. Getting married in Congo: Mission impossible? 17.10.12. www.rnw.nl/africa/article/getting-married-congo-mission-impossible (03.08.2015) ;

³⁷ Women's international league for peace and freedom, New York. L'inégalité du genre et les institutions sociales en RDC, 10.12.2010. www.peacewomen.org/assets/file/Resources/NGO/hrinst_inegalitedu_genreenrdc_wilpf_december2010.pdf (03.08.2015) ;

³⁸ Ministères du plan et de la santé publique, Kinshasa. Enquête démographique et de santé 2013-2014, rapport préliminaire, pp. 35-37, 31.05.2014. http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pbaaa437.pdf (03.08.2015) ;

³⁹ Convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes, New York. Observations finales concernant le rapport unique valant 6^{ème} et 7^{ème} rapports périodiques de la RDC, § 37, 13.07.2013. http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW/C/CO/D/CO/6-7&Lang=En (03.08.2015) ;

⁴⁰ Gender and media diversity centre, Johannesburg. Accès à l'héritage en RDC: la dure réalité des veuves, 18.12.2012. www.genderlinks.org.za/article/accs-lheritage-en-rdc-la-dure-ralit-des-veuves-2012-12-18 (29.09.2014) ;

⁴¹ Chronic poverty research centre, London. Widowhood and asset inheritance in sub-Saharan Africa: empirical evidence from 15 countries, table 1, p. 20, 30.06.2011. http://web.archive.org/web/*http://www.chronicpoverty.org/uploads/publication_files/WP183%20Peterman.pdf (03.08.2015) ;

⁴² Union européenne, programme d'appui à la réforme de la justice pour la RDC, Kinshasa. Étude sur l'aide légale en République démocratique du Congo, p. 50-52, 23.02.2014. www.asf.be/wp-content/uploads/2014/02/ASF_RDC_EAL_2013.pdf (03.08.2015) ;

2014 dans cinq provinces (43 par jour) par le Fonds des Nations Unies pour la population, dont 39 % directement liés aux conflits (4 707 cas en neuf mois, soit plus de 17 par jour).⁴³

En 2010 dans l'Est de la RDC, trois occurrences sur quatre de violences sexuelles sur des femmes étaient liées à un conflit armé, selon une étude américaine de santé publique.⁴⁴

Dans l'Est, ces actes font l'objet d'abondantes études scientifiques. Plusieurs mettent en évidence un stigmat social et un risque d'exclusion.⁴⁵ Ainsi, 29 % de 285 patientes d'un hôpital spécialisé à Panzi (Sud Kivu) disent en 2006 avoir dû quitter leur famille et 6,2 % leur communauté.⁴⁶ Une étude de 2014 à Walikale (Nord Kivu) situe l'empathie de l'entourage ou, a contrario, la stigmatisation et le rejet de la victime aux niveaux suivants :⁴⁷

Groupes communautaires	Empathie	Stigmatisation & rejet
Époux	17,3 %	15,6 %
Membres de la famille	30,3 %	7,6 %
Femmes	47,8 %	16,8 %
Ensemble	23,8 %	20.1 %

À Walikale, si l'empathie l'emporte sur le rejet, une victime de viol ou de MGF peut cependant se voir stigmatisée et rejetée par les femmes de sa communauté et par son époux au moins une fois sur six et par les membres de sa famille une fois sur treize.

L'échantillon de l'étude n'est pas représentatif à l'échelle de la province, ni transposable d'un contexte de conflit armé en milieu rural à celui de la métropole kinoise. On verra toutefois plus loin comment les conflits armés en RDC ont contribué à étendre ce type de violences au contexte urbain de Kinshasa.

5.1.2. Dans le contexte sociétal et légal congolais

Les MGF sont définies en droit congolais comme un acte qui porte atteinte à l'intégrité physique ou fonctionnelle de l'organe génital. La circoncision est exclue du champ d'application de la loi sans qu'elle ou une jurisprudence ne précisent si cet acte inclut son équivalent féminin, à savoir l'ablation des petites lèvres.⁴⁸

La RDC n'apparaît pas dans les dernières statistiques disponibles des MGF du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef).⁴⁹ Cependant, d'après le Haut-commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), le Congo (dont il n'est pas précisé s'il s'agit du Congo-Brazzaville

⁴³ United Nations, New York. Conflict-related sexual violence, report of the Secretary-general, p. 8, 23.03.2015. www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2015_203.pdf (28.07.2015) ;

⁴⁴ Journal of the American medical association, Chicago. Association of sexual violence and human rights violations with physical and mental health in territories of the Eastern Democratic Republic of the Congo, table 1, p. 557, 04.08.2010. www.lawryresearch.com/553.full.pdf (31.07.2015) ;

⁴⁵ Taylor Francis online. Search: "women+congo+violence+social+stigma", 22.07.2015. www.tandfonline.com/action/doSearch?AllField=women+congo+violence+social+stigma ; Harvard humanitarian initiative, Cambridge, Oxfam America, Boston. An investigation of sexual violence in Eastern Democratic Republic of Congo, April 2010. www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/DRC-sexual-violence-2010-04.pdf ; International rehabilitation council for torture victims, Copenhagen. Rape as a weapon of war in the Democratic Republic of the Congo, pp. 31-36, 18.10.2012. www.irct.org/Admin/Public/Download.aspx?file=Files%2fFiler%2fTortureJournal%2f22_1_2012%2fRape-as-weapon-war-1-2012.pdf ; Journal of gender studies, London. Rape and sexual violence in the Democratic Republic of Congo: a case study of gender-based violence, p. 53, 01.10.2012. <http://dx.doi.org/10.1080/09589236.2012.726603> ; Freedom from torture, London. Rape as torture in the DRC: sexual violence beyond the conflict zone, pp. 65, 74, 75, 30.06.2014. www.freedomfromtorture.org/sites/default/files/final_web_-_a4.pdf (30.07.2015) ;

⁴⁶ Harvard humanitarian initiative, Cambridge. Experiences of survivors of sexual violence in Eastern Democratic Republic of the Congo, 04.08.2009. <http://svrforum2009.svri.org/presentations/Kelly.pdf> (27.07.2015) ;

⁴⁷ Annals of public health and research, San Diego. Knowledge and attitudes towards sexual violence in conflict-affected rural communities in the Walikale district, DR Congo: implications for rural health services, 17.12.2014. www.jscimedcentral.com/PublicHealth/publichealth-1-1009.pdf (27.07.2015) ;

⁴⁸ Legalnet.cd, Kinshasa. Loi n°09/001 du 10 Janvier 2009 portant protection de l'enfant, article 153, al. 3 et 4, 10.01.2009. www.legalnet.cd/Legislation/JO/2009/L.09.001.10.01.09.htm (23.07.2015) ;

⁴⁹ United Nations children's fund, New York. Female Genital Mutilation/Cutting, a statistical overview and exploration of the dynamics of change, 15.07.2013. www.childinfo.org/files/FGCM_Lo_res.pdf (30.07.2015) ;

ou du Congo-Kinshasa) est parmi 18 pays de l'Union européenne (UE) le septième pays d'origine de demandeuses d'asile venues d'un pays où des MGF sont pratiquées. Ces 18 pays totalisent près de 96 % des demandes précitées dans l'ensemble de l'UE. Le Congo y contribue pour 2,87 %.⁵⁰

Ce pourcentage laisse penser que cette pratique y serait marginale. De fait, un guide officiel de 2011 pour les professionnels de la santé en Belgique évoque l'existence de données ponctuelles sur la RDC et mentionne l'excision au conditionnel : « En RDC, on ne retrouverait l'excision que dans les régions frontalières du pays qui la pratiquent (la République Centre Africaine et le Soudan pour la RDC). »⁵¹

L'élongation des petites lèvres chez les filles pré-pubères, réputée favoriser leur mariage, est classée comme MGF par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle est communément pratiquée en RDC, notamment en zone rurale de Kinshasa, selon une recherche de 2012.⁵²

5.2. Violences sexuelles hors conflit

Dénoncées dès les années 90 dans un contexte de guerre dans l'Est de la RDC,⁵³ puis condamnées par des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies,⁵⁴ les violences sexuelles ont entre-temps gagné l'Ouest du pays, pourtant largement pacifique depuis 1999.

Pour un groupe d'experts des Nations Unies, la violence sexuelle est en 2011 « une préoccupation majeure » aussi bien à l'Est que dans le reste du pays.⁵⁵

On assiste en effet dès la première décennie des années 2000 à une « normalisation du viol » parmi la population civile. Celle-ci conduit à « un niveau général de violence sexuelle plus élevé » dans tout le pays, affirme notamment la Banque mondiale dès 2004.⁵⁶

Dans trois provinces en paix mitoyennes dans l'Ouest du pays - Kinshasa, Bas Congo et Bandundu - 1656 et 1956 cas de Violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) sont officiellement recensés en 2011 et 2012, soit respectivement 14,2 % et 10,4 % du total des données recueillies dans sept provinces, dont quatre affectées par des conflits armés. Des 342 structures de santé ayant collecté ces données, neuf sont situées à Kinshasa (2,6 %), douze au Bas Congo (3,5 %) et 72 au Bandundu (21 %).⁵⁷

Ceci laisse présumer une sous-représentation des cas dans l'Ouest du pays.

Sans pouvoir la chiffrer précisément, et en dépit de l'attention donnée à ce sujet, la prévalence des VSBG est en augmentation à Kinshasa et au Bas Congo, indiquent des entretiens menés au printemps 2014 pour une mission d'enquête du gouvernement suédois.⁵⁸

⁵⁰ United Nations High Commissioner for Refugees, Geneva. Female genital mutilation & asylum in the European Union, a statistical overview, 25.02.2013. www.refworld.org/docid/512c72ec2.html (23.07.2015) ;

⁵¹ Service public fédéral Santé publique, Bruxelles. Mutilations génitales féminines, guide à l'usage des professions concernées, 09.06.2011. http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/Guide%20MGF-FR_WEB_tcm337-152867.pdf (03.08.2015) ;

⁵² Immigration and refugee board of Canada, Ottawa. Democratic Republic of the Congo: The practice of female genital mutilation and legislation prohibiting the practice (2008-March 2012), 17.04.2012. www.refworld.org/docid/4f9e5ae62.html (30.07.2015) ;

⁵³ Pennsylvania State University, Altoona. Prof. Ph. D Lee Ann De Reus. Daring to make a difference in the DRC, 16.04.2013. www.youtube.com/watch?v=ua9WdHw1V_Q (03.08.2015) ;

⁵⁴ Conseil de Sécurité des Nations Unies, New York. Résolution n°1325, 31.10.09. [www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325\(2000\)-F.pdf](http://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325(2000)-F.pdf) ; Résolution n°1820, 19.06.08. [http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=S/RES/1820\(2008\)&Lang=F](http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=S/RES/1820(2008)&Lang=F) ; Résolution n°1888, 30.09.2009. [www.un.org/womenwatch/daw/vaw/security_council/S-RES-1888-\(2009\)-French.pdf](http://www.un.org/womenwatch/daw/vaw/security_council/S-RES-1888-(2009)-French.pdf) (30.07.2015) ;

⁵⁵ United Nations, New York. Third joint report of seven U.N. experts on the situation in the Democratic Republic of the Congo, § 7, 09.03.2011. <http://daccess-ods.un.org/TMP/988134.2202425.html> (03.08.2015) ;

⁵⁶ The World Bank, Washington DC. Gender, conflict and development, p. 38, 15.11.2004. <http://siteresources.worldbank.org/INTCPR/Resources/30494GenderConflictandDevelopment.pdf> ; Minority Rights Group International, London. Focus on Women Rights, 2011. www.minorityrights.org/10848/state-of-the-worlds-minorities/state-of-the-worlds-minorities-and-indigenous-peoples-2011.html (03.08.2015) ;

⁵⁷ Ministère du genre, de la famille et de l'enfant, Kinshasa. Ampleur des violences sexuelles en RDC et actions de lutte contre le phénomène de 2011 à 2012, tableau n°1, p. 10 et annexe 2, 30.06.2012. www.unfpa.org/site/default/files/jahia-news/documents/news/2013/Rapport%20DM%20SGBV%202011-2012.pdf (13.08.2015) ,

⁵⁸ Swedish embassy, Kinshasa. Gender country profile DRC, p. 35, 01.07.2014. www.lauradavis.eu/wp-content/uploads/2014/07/Gender-Country-Profile-DRC-2014.pdf (13.08.2015) ,

Il ressort de sources documentaires⁵⁹ et d'entretiens du SEM en 2013 à Kinshasa⁶⁰ un constat d'impunité résumé par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU : « Dans une société de plus en plus militarisée, l'impunité, la non-primauté du droit et la situation sociale et juridique inférieure de la femme alimentent un climat d'acceptation générale de la violence à l'encontre des femmes et des filles, et de tolérance à l'égard de cette violence. »⁶¹

Dès 2008, la représentante en RDC du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) affirme qu'initialement utilisée comme arme de guerre [...] la violence sexuelle est maintenant perpétrée par des gens ordinaires dans des positions d'autorité, voisins, amis et membres de la famille ».⁶²

« Il s'agit désormais d'un phénomène aussi répandu et violent dans les banlieues de Kinshasa que dans les Kivus » affirme un diplomate en poste à Kinshasa cité fin 2013 par la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH).⁶³

Autre facteur potentiel de banalisation du viol hors conflit en RDC, des milliers de femmes et de mineures congolaises sans papier refoulées d'Angola vers l'Ouest et le Centre de la RDC ont subi entre 2003 et 2011 des viols en réunion par les forces de sécurité angolaises.⁶⁴

S'agissant de tortures sexuelles commises en RDC par des forces de sécurité hors conflit, une étude médico-légale de 2014 sur 36 femmes détenues, dont 26 à Kinshasa et trois au Bas Congo, indique que ces abus ne peuvent être vus isolément d'une forme plus vaste de tortures liées à d'autres violations des droits humains par les forces de sécurité de RDC.⁶⁵

Ces violations sont rendues possibles « par une situation d'impunité généralisée » et par « la faiblesse structurelle du système judiciaire » affirme cette étude.

5.2.1. Perception des violences sexuelles hors-conflit

Selon le ministère du Genre, les « *violences sexuelles* » recouvrent différentes réalités :⁶⁶

- l'acte sexuel imposé,
- le viol collectif,
- le viol conjugal,
- le mariage précoce forcé,
- la prostitution,
- l'adultère des maris (2^{ème} bureau),
- l'acte sexuel entre des partenaires d'âges très différents.

La pauvreté des ménages, les croyances, l'image de la femme, l'influence négative des médias, de la musique, « l'androcratie » (la phallocratie) et le célibat prolongé sont cités par le ministère du Genre comme facteurs de VSBG, de même qu'à Kinshasa le manque de cohésion familiale, la pauvreté, la promiscuité, l'absence de l'État, la corruption et l'impunité.

⁵⁹ UN office on drugs and crime, Vienna. Organized crime and instability in central Africa, 31.10.2011. www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Studies/Central_Africa_Report_2011_web.pdf ; Austrian centre for country of origin and asylum research and documentation Vienna. Query Response a-7764 DRC, 03.10.2011. www.refworld.org/docid/4ea14f372.html (03.08.2015) ;

⁶⁰ Secrétariat d'Etat aux migrations, Berne-Wabern. Entretiens à Kinshasa de l'analyse pays sur la RDC du 18.02.13 avec le directeur des Droits humains d'une grande agence intergouvernementale, du 21.02.2013 avec MSF et avec Avocats sans Frontières, du 22.02.2013 avec la Sexual violence unit de la Monusco ;

⁶¹ Conseil des droits de l'Homme, Genève. Deuxième rapport de sept experts des Nations Unies sur la situation en RDC, 08.03.2010. www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/13session/A-HRC-13-63_fr.pdf (03.08.2015) ;

⁶² UNFPA, New York. Legacy of war: an epidemic of sexual violence in DRC, 26.11.2008. <https://web.archive.org/web/20101123105431/http://www.unfpa.org/public/home/news/pid/1399> (15.08.2015) ;

⁶³ Fédération internationale des droits de l'Homme, Paris. RDC, les victimes de crimes sexuels obtiennent rarement justice et jamais réparation, octobre 2013. www.fidh.org/IMG/pdf/rapport_rdc.pdf (12.08.2015) ;

⁶⁴ Médecins sans frontières, Bruxelles. Cent femmes racontent leur calvaire angolais - Témoignages de femmes refoulées en 2007, 05.12.2007. www.msf.org/sites/msf.org/files/old-cms/source/countries/africa/drc/2007/angola_la_report/DRC_100_temoignages.pdf (30.07.2015) ; Human rights watch, New York. "If you come back we will kill you", sexual violence and other abuses against Congolese migrants during expulsions from Angola, 31.05.2012. www.hrw.org/sites/default/files/reports/angola0512webwcover.pdf (30.07.2015) ;

⁶⁵ Freedom from torture, London. Rape as torture in the DRC: sexual violence beyond the conflict zone, p. 12, 02.06.2014. www.freedomfromtorture.org/sites/default/files/final_web_-_a4.pdf (11.06.2015) ;

⁶⁶ Ministère du genre, de la famille et de l'enfant, Kinshasa. Enquête qualitative sur les violences basées sur le genre dans les zones hors conflits en RDC, 31.10.2012. www.unfpa.org/docs/ETUDE_QUANTITATIVE_SUR_LES_VIOLENCES_BASEES_SUR_GENRE_EDITION_31102012.pdf (03.08.2015) ;

5.2.2. Délits et poursuites liés aux violences sexuelles

Au plan légal, la loi n°06/018 de juillet 2006⁶⁷ étend son champ d'application à :⁶⁸

- l'attentat à la pudeur,
- l'incitation de mineurs à la débauche,
- la grossesse forcée,
- le mariage forcé,
- la prostitution forcée,
- l'exploitation sexuelle d'enfants,
- la zoophilie,
- la transmission sexuelle délibérée de maladies incurables.
- l'esclavage sexuel,
- le proxénétisme,
- le harcèlement sexuel,
- les mutilations sexuelles,
- la prostitution d'enfants,
- la stérilisation forcée,
- le viol,

On relève qu'à contrario de la perception des VSBG, le viol conjugal n'est pas un délit, ni au Code pénal, ni dans le Code la Famille, en dépit d'une garantie constitutionnelle (article 14).

À l'encontre d'usages coutumiers, la loi n°06/019 exclut toute possibilité de règlement à l'amiable et rend impérative la répression du délit.⁶⁹ Cependant, au terme d'une enquête sur 23 cas de viols en 2013 dans neuf communes de Kinshasa, l'Association africaine des droits de l'Homme en RDC (Asadho) estime que « le gouvernement et la justice ne montrent pas un engagement ferme pour lutter contre les violences sexuelles à l'Ouest de la RDC. »⁷⁰

Parmi les facteurs d'impunité en cas de viol et/ou de VSBG, on relève :

- les effectifs nettement insuffisants de la magistrature (dont 16 % de femmes) ;
- le bas niveau des procédures ;
- la corruption ;
- la crainte de représailles et de stigmatisation en cas de plainte ;
- les efforts limités du gouvernement à poursuivre ce type de crimes ;
- les carences dans la défense des inculpés ;
- l'usage d'allégations de VSBG infondées à des fins de revanche.

En regard de cette situation, les arrangements amiables sont d'habitude moins onéreux qu'un règlement en justice. Ils sont le plus souvent versés à un parent masculin de la victime tandis que leur paiement au terme d'un procès officiel est rarement obtenu, note une étude du gouvernement suédois.⁷¹

La FIDH souligne non seulement les difficultés à ester en justice mais aussi, en cas de jugement, l'absence de respect en RDC du droit des victimes à obtenir réparation.⁷²

⁶⁷ Journal officiel de la République démocratique du Congo, Kinshasa. Loi n°06/018 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant Code de procédure pénale congolais, 20.07.2006. www.refworld.org/docid/4ec6221b2.html (03.10.2014) ;

⁶⁸ Association de coopération et de recherches pour le développement, Kinshasa. Synthèse d'un audit sur les pratiques judiciaires en matière de violence sexuelle en République démocratique du Congo, 30.06.2010. www.acordinternational.org/silo/files/pour-leffectivite-de-la-loi.pdf (03.08.2015) ;

⁶⁹ Journal officiel de la République démocratique du Congo, Kinshasa. Loi n°06/019 modifiant et complétant le décret du 6 août 1959 portant Code de procédure pénale congolais, 20.07.2006. www.leganet.cd/Legislation/JO/2006/JO.01.08.2006.C.P.P.06.019.pdf (03.08.2015) ;

⁷⁰ Association africaine des droits de l'Homme en RDC, Kinshasa. Rapport sur les violences sexuelles à Kinshasa, p. 14, 30.09.2013. www.ingeta.com/wp-content/uploads/2013/11/rapport_violence_sexuelles-%C3%A0-Kinshasa.pdf (03.08.2015) ;

⁷¹ Swedish embassy, Kinshasa. Gender country profile DRC, p. 18, 01.07.2014. www.lauradavis.eu/wp-content/uploads/2014/07/Gender-Country-Profile-DRC-2014.pdf (13.08.2015) ,

⁷² Fédération internationale des droits de l'Homme, Paris. RDC, les victimes de crimes sexuels obtiennent rarement justice et jamais réparation, pp. 59-65, octobre 2013. www.fidh.org/IMG/pdf/rapport_rdc.pdf (12.08.2015) ;

5.3. Ampleur du phénomène à Kinshasa, avec et sans viol conjugal

En présence de définitions et de perceptions variées des VSBG et en raison de l'accent porté par les autorités, les donateurs et les intervenants sur l'Est du pays en conflit,⁷³ l'ampleur du phénomène à Kinshasa est peu, voire mal documentée :

- l'étude gouvernementale la plus récente, portant sur 35 % des zones de santé de sept des onze provinces de RDC en 2011-2012, recense 463 viols et agressions sexuelles à Kinshasa sur 18 795 en 2012, soit 5,2 % du total. Or, dans la ville-province de Kinshasa, seules neuf structures sur 342 en RDC ont contribué à l'étude. À l'Est, un nouveau système d'information a relevé 82 % des viols et 7 % des agressions sexuelles cités dans l'étude ;⁷⁴
- à titre indicatif, l'hôpital St Joseph de Limete, qui couvre près de la moitié des zones de santé de Kinshasa, compte 209 cas de VSBG en 2006-2007 (24 par mois),⁷⁵ puis 316 d'avril à décembre 2008 (35 par mois), soit 420 en moyenne en 2008.⁷⁶
- en comparaison, une étude médicale cite de 34 529 à 43 619 cas de VSBG dans la capitale en 2007, dont le viol conjugal, soit de 8 à 10 % du total national.⁷⁷

Les médias congolais font ponctuellement écho aux violences sexuelles à Kinshasa. Fin 2010, un sondage affirme que « 31 pourcent de Kinois sont victimes de viol ». Le viol, le harcèlement sexuel (11%) et les coups et blessures (9%) seraient « les manifestations les plus importantes de violences subies par la femme et la jeune fille kinoise ».⁷⁸

L'étude gouvernementale précitée sur 2011-2012 aux chiffres bien plus modestes s'est limitée à deux catégories de VSBG, le viol et l'agression sexuelle, et ses données sur Kinshasa sont incomplètes. Elle livre toutefois la typologie suivante des cas de la capitale :

- la moyenne d'âge des plus souvent touchées est de 14 ans (93 % de mineures) ;
- 94 % des auteurs sont des civils, 6 % des militaires ou des policiers ;
- 95,6 % des cas ont eu accès à un service de santé, mais l'étude ne dit pas dans quel délai, pourtant déterminant dans la prévention des grossesses et de maladies transmissibles (72 heures au plus pour une prophylaxie post-exposition) ;
- 43,7 % des cas kinois ont reçu une aide psychosociale, contre 78,9 % en RDC ;
- 45 % des cas kinois ont reçu une assistance juridico-judiciaire contre 11,4 % en RDC.

L'analyse de ces deux derniers chiffres laisse penser qu'au-delà de facteurs dissuasifs comme l'intimidation, la honte, les coûts et le manque de confiance en l'appareil judiciaire, son accès est plus aisé dans une ville en paix que dans des campagnes en conflit, tandis que l'offre psychosociale est plus dense dans les camps de déplacés dans l'Est du pays qu'à Kinshasa.

Aucune source n'indique que ces violences conduiraient des femmes de l'Est à se réfugier dans la capitale. La distance, les difficultés de transport, les risques, les coûts du périple et

⁷³ Université de Wageningen, Wageningen. Fonds de commerce ? Assistance aux victimes de violences sexuelles en RDC, 09.07.2012. www.wageningenur.nl/web/file?uuid=1a253a9f-c045-4d2d-848d-3a3da3b5787e&owner=6602f2b8-071e-47df-bc88-6b13909a61df (03.08.2015) ;

⁷⁴ Ministère du genre, de la famille et de l'enfant, Kinshasa. Ampleur des violences sexuelles en RDC et actions de lutte contre le phénomène de 2011 à 2012, 30.06.2013. www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/documents/news/2013/Rapport%20DM%20SGBV%202011-2012.pdf (03.08.2015) ;

⁷⁵ Documentation et information pour l'Afrique, Kinshasa. Témoignages à la journée de solidarité avec victimes des violences sexuelles, 17.11.2007. www.fidh.org/IMG/pdf/revue_de_presse_finale.pdf (03.08.2015) ;

⁷⁶ Association de coopération et de recherches pour le développement, Kinshasa. Synthèse d'un audit sur les pratiques judiciaires en matière de violence sexuelle en République démocratique du Congo, 30.06.2010. www.acordinternational.org/silo/files/pour-leffectivite-de-la-loi.pdf (03.08.2015) ;

⁷⁷ American journal of public health, Wahington DC. Estimates and determinants of sexual violence against women in the Democratic republic of Congo, p.1060, 22.06.2011. www2.carleton.ca/africanstudies/ccms/wp-content/ccms-files/AJPH-Sexual-Violence-DRC.pdf (03.08.2015) ;

⁷⁸ Le Phare, Kinshasa. Kinshasa en proie aux viols en série, 01.03.2008. www.laconscience.com/Kinshasa-en-proie-aux-viols-en-serie.html ; Radio Okapi, Kinshasa. Kinshasa: violences sexuelles, le fléau s'empare de la capitale, 04.11.2010. <http://radiookapi.net/actualite/2010/11/04/kinshasa-violences-sexuelles-le-fleau-s-empare-de-la-capitale> ; Synergie Congo culture et développement humain, Kinshasa. Les violences sexuelles se comptent en centaine dans les communes de la capitale, 05.11.2010. <http://synergiecongo.cd/blogspot.ch/2010/11/kinshasa-les-violences-sexuelles-se.html#more> ; La Prospérité, Kinshasa. Les violences faites à la femme/Experts : « 31 % de Kinois sont victimes de viol », 08.06.2011. www.laprosperteonline.net/show.php?id=7854&rubrique=Nation (30.07.2015) ;

des barrières culturelles peuvent l'expliquer.

5.4. Violences domestiques et sexuelles à Kinshasa

À Kinshasa, plus d'une femme sur deux (57,4 %) déclare en 2013-2014 avoir subi des violences physiques depuis l'âge de quinze ans, dont une sur cinq (20,7 %) souvent ou parfois.⁷⁹

Près d'une sur deux des répondantes (48,7 %) est une femme seule, célibataire ou en rupture d'union. Parmi les célibataires, les violences physiques proviennent majoritairement d'un ou plusieurs membres de la famille, significativement de la part d'un enseignant et moins fréquemment d'un petit ami ou ex-petit ami.

Selon la même enquête, les violences sexuelles à Kinshasa concernent 16,2 % de femmes de 15 à 49 ans pour en avoir subi à un moment quelconque de leur existence. 43,1 % d'entre elles sont des femmes seules, célibataires ou en rupture d'union. Dans plus d'un cas sur deux, l'auteur de ces violences sexuelles est l'actuel ou l'ex-petit ami.

En 2011, ce taux de violences sexuelles pour la même catégorie d'âge était situé à 12,1 % par une étude de santé publique américaine.⁸⁰

L'incidence des viols non-conjugaux y était équivalente à la moyenne nationale (22,1 %). Pour les auteurs de l'étude, en dépit de la prévalence des VBSG en zone de conflit, « les programmes [de prévention] à venir devraient se concentrer sur les mauvais traitements au sein des familles et éliminer l'acceptation et l'impunité qui entourent la violence sexuelle dans tout le pays ».

Au-delà des zones de conflit, et donc à Kinshasa aussi, le gouvernement admet dès fin 2009 que « l'espace prétendu sécuriser [sic] du foyer familial est devenu de nos jours la scène de violences graves et d'abus sexuels ». Déjà soumises à d'autres formes d'exploitation au travail et à l'école, les femmes sont « souvent victimes de harcèlement sexuel, de viols et d'autres formes d'abus », avec « des conséquences néfastes sur leur santé psychologique et physique et concourent à l'incidence du VIH/SIDA ».⁸¹

De plus, des conditions de logement précaires augmentent le risque de violences sexuelles domestiques : « La promiscuité est forte car 73,3% des maisons de deux chambres à coucher sont habitées par une famille nombreuse de 6 à 7 enfants en moyenne. En outre, 15,7% de femmes chefs de ménage sont logées par un parent contre 8,9% d'hommes. »⁸²

Vivre seule est une option peu prisée car plus chère. Elle risque aussi de voir la femme seule assimilée à une prostituée, comme l'illustre un reportage au Bas Congo, province occidentale voisine de celle de Kinshasa.⁸³

De fait, « la pauvreté économique et la misère sociale » des familles poussent les femmes et les jeunes filles à la prostitution, dans les camps de déplacés et de réfugiés, mais aussi dans les villes, affirme à cet égard l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).⁸⁴

⁷⁹ Ministère du plan et de la santé publique, Kinshasa. Enquête démographique et de santé 2013-2014, pp. 310-311, 31.05.2014. http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pbaaa437.pdf (03.08.2015) ;

⁸⁰ American journal of public health, Washington DC. Estimates and determinants of sexual violence against women in the Democratic republic of Congo, p. 1064, 22.06.2011. www2.carleton.ca/africanstudies/ccms/wp-content/ccms-files/AJPH-Sexual-Violence-DRC.pdf (03.08.2015) ;

⁸¹ Ministère du genre, de la famille et de l'enfant, Kinshasa. Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, p. 6, 24.11.2009. http://monusco.unmissions.org/LinkClick.aspx?fileticket=RxbG_S-GaVo (03.08.2015) ;

⁸² Ministère du genre, de la famille et de l'enfant, Kinshasa. Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, p. 17, 24.11.2009. http://monusco.unmissions.org/LinkClick.aspx?fileticket=RxbG_S-GaVo (03.08.2015) ;

⁸³ Syfia Grands Lacs, Montpellier. Bravant les préjugés, des jeunes femmes habitent seules, 10.12.2012. www.congojet.com/la_societe_congolaise/5948-bas-congo-bravant-les-prejuges-des-jeunes-femmes-habitent-seules.html (03.08.2015) ;

⁸⁴ Organisation internationale pour les migrations, Genève. IRRICO II Country sheets, République démocratique du Congo, 17.11.2009. <http://irrico.belgium.iom.int/images/stories/documents/congo%20fr.pdf> (29.09.2014) ;

6. Situation des femmes seules à Kinshasa

La notion de « femme seule » peut être circonscrite dans le contexte kinois à celle d'une femme adulte, avec ou sans enfant, dont le ménage doit subvenir à ses besoins sans le soutien d'un partenaire masculin. Cette notion n'implique pas que la femme seule soit nécessairement dépourvue de soutien de la part de la famille élargie et/ou d'un réseau social.

Il est notamment question de « ménages invisibles » quand, faute de moyens, une mère-célibataire est contrainte de vivre chez ses parents avec ses enfants. Ce phénomène échappe aux statistiques mais il semble largement répandu à Kinshasa. Une étude de 1996 portant sur 117 enfants à Matete montre que plus d'un sur deux appartenait à un « ménage invisible ». ⁸⁵

Notant qu'aucune statistique ou cartographie précise n'est disponible sur les personnes vulnérables, le ministère des affaires sociales estime que la catégorie des « femmes en situation difficile » compte, en RDC, 2 % de filles mères parmi les adolescentes non-mariées, 9 % de veuves supportant en moyenne sept mineurs et 7,8 % de femmes divorcées parmi la population entretenant en moyenne cinq mineurs. La sous-catégorie des femmes abandonnées, violées et esclaves sexuelles n'est pas chiffrée. ⁸⁶

A la différence de l'enquête 1-2-3 de l'INS de 2014 (§ 4.3), le PNUD note en 2009 que la pauvreté est plus répandue dans les ménages dirigés par des femmes (45,7 %) que dans ceux dirigés par des hommes (40,7 %). Selon le PNUD, cette situation « n'est pas surprenante compte tenu de la précarité du statut de la femme sur le marché du travail et de son statut social qui limite son accès aux actifs productifs ». ⁸⁷

À cet égard, le gouverneur de la ville-province de Kinshasa rappelle dans son plan quinquennal 2011-2015 que « l'emploi non structuré occupe une grande majorité des femmes qui s'adonnent à des activités de survie afin de faire face à la modicité des salaires payés dans les emplois formels dominés par les hommes ». ⁸⁸

Au plan sanitaire, par manque de moyens économiques et de soins parentaux, des enfants élevés par une femme seule sont davantage exposés à un retard de croissance dû à la malnutrition indique une étude médicale publiée en 2014. ⁸⁹

Faute d'étude approfondie sur les femmes seules à Kinshasa, l'analyse pays du SEM a soumis en 2013 un questionnaire à 32 femmes, cheffes de ménage ou mariées dans onze quartiers de neuf des 24 communes kinoises ⁹⁰ et membres du groupe « Dynamique femmes » de la Commission justice et paix de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO).

À titre purement indicatif :

- treize répondantes (41 %) estiment que l'on trouve une femme seule avec enfant en bas âge dans « presque toutes les familles kinoises », dix (31 %) dans deux familles sur trois et neuf (28 %) dans une famille sur trois ;
- treize répondantes (41 %) déclarent qu'une femme seule avec un enfant en bas âge peut compter sur le soutien de sa famille pour la nourriture, le logement et l'habillement dans une famille sur trois, trois (9 %) dans deux familles sur trois et sept (22 %) « dans presque

⁸⁵ Zedbooks, London. Reinventing order in the Congo. Chap. 8 : Hidden families, single mothers and *Cibalabala*: economic regress and changing household composition in Kinshasa, 2004. <http://zedbooks.co.uk/node/21266> (12.08.2015) ;

⁸⁶ Ministère des affaires sociales, action humanitaire et solidarité nationale, Kinshasa. Audit organisationnel, p. 30, mars 2013. http://minasah.gouv.cd/images/Publications/MINAS0113_Rapport%20de%20diagnostic%20MINAS%20VF.pdf (13.08.2015) ;

⁸⁷ Programme des Nations Unies pour le développement, unité de lutte contre la pauvreté, Kinshasa. Province Kinshasa, profil résumé, pauvreté et conditions de vie des ménages, p. 7, 30.03.2009. www.cd.undp.org/content/dam/dem_rep_congo/docs/povred/UNDP-CD-Profil-Ville-Kinshasa.pdf (03.08.2015) ;

⁸⁸ Ville-province de Kinshasa, Kinshasa. Plan quinquennal de croissance et de l'emploi de la ville province de Kinshasa, p. 21, 24.10.2011. www.plan.gouv.cd/pdf/Plan_quinquennal_Kinshasa.pdf (03.08.2015) ;

⁸⁹ BMC Public health, London. Health effects of single motherhood on children in sub-Saharan Africa: a cross-sectional study, 05.11.2014. www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4242492/pdf/12889_2014_Article_7252.pdf (27.05.2015) ;

⁹⁰ Quartiers Nganda de Kintambo, Maviokéle de Kimbanseke, Jamaïque de Kintambo (2 x), Ngaba de Muku, Salongo de Lemba (2 x), Résidentiel de Limete, Kuna de Matete, Mimosas II, Musey (2 x), Finba (2 x), Manenga et Muganga de Ngaliema, Selembao ;

toutes les familles kinoises », contre neuf (28 %) qui affirment que la mère seule reste dépourvue de tout soutien familial ;

- seize répondantes (50 %) déclarent que la mère assume seule la prise en charge de l'enfant, dix (31 %) que la famille l'assiste et six (19 %) qu'une organisation l'aide.

Il ressort de cet aperçu que le phénomène des femmes seules avec enfant semble largement répandu à Kinshasa, qu'une moitié assumerait seule la charge de l'enfant et que quatre sur cinq ne seraient pas assurées de recevoir de leur famille un soutien matériel.

Lors de l'enquête, la position de l'enquêteur, employé de l'administration fédérale, peut avoir suscité une attente chez les répondantes, et éventuellement introduit un biais dans leurs réponses. Leur participation à l'enquête faisait suite au soutien de l'ambassade de Suisse en RDC à un projet de sensibilisation civique de la CENCO lors des élections de 2011.⁹¹

6.1. Réseaux d'entraide et de financement

L'arrêt du soutien international au régime Mobutu dans les années nonante a suscité la création d'un tissu d'ONG et de réseaux d'entraide communautaire. Elles sont devenues « les composantes vitales des stratégies de survie inventées par les Kinois » pour suppléer aux services défaillants de l'État, écrit en 2004 un collectif d'experts sur la RDC.⁹² En 2012, dernier recueil disponible, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (Monusco) en dénombre 77 à Kinshasa, étant entendu que ce répertoire ne peut prétendre à l'exhaustivité.⁹³

Les statistiques de l'INS de prise en charge des inactifs ne distinguent pas les familles monoparentales. Elles montrent toutefois qu'à Kinshasa 93 % des inactifs sont pris en charge par leur famille. 4,4 % vivent d'une pension, d'une rente ou de son épargne et 0,3 % mendient. Selon l'INS, la solidarité intra et inter-familiale joue encore un rôle déterminant face au faible développement des systèmes de transferts ou d'épargne institutionnels et à la prédominance massive des revenus du travail dans le financement des ménages.⁹⁴

Cependant, 82 % des ménages kinois sont exclus des mécanismes de financement formels, constate le ministère de l'Urbanisme. Devant ce qu'il appelle « l'absence » d'aides publiques et « l'insuffisance » des ONG internationales et des aides bilatérales, les offres informelles de microcrédit informel se multiplient :⁹⁵ la tontine (association rotative d'épargne et de crédit), la carte (épargne/crédit commercial), *likelemba* (version kinoise de la tontine), *muziki* (forme d'entraide surtout répandue parmi les femmes), des associations de solidarité, prêteurs privés dits « banque Lambert » du fait de leurs taux d'usuriers, sectes religieuses, etc.⁹⁶

En 2014, la chercheuse Sylvie Ayimpam de l'Institut des mondes africains d'Aix-en-Provence (IMAf) se penche sur les activités informelles de citoyens peu fortunés, une forme d'auto-emploi en voie de généralisation à Kinshasa dans un contexte de chaos et de déliquescence institutionnelle. L'auteure met en évidence les stratégies au jour le jour du petit commerce informel, essentiellement tenu par des femmes, notamment financées grâce aux *muziki*.

Corporatistes, les *muziki* sont autant des collectifs d'épargne, de détente, d'échange, d'entraide que de contrôle où s'imbriquent l'accès à l'économie monétaire et les relations sociales.

⁹¹ Ambassade de Suisse à Kinshasa. Soutien financier de US\$ 13 700.- pour l'impression de 10 000 exemplaires de « Une jeunesse responsable pour des élections apaisées » et « La jeunesse pour un État de droit », bandes dessinées distribuées dans les 47 diocèses que compte la CENCO en RDC ;

⁹² Zed Books, London. Zedbooks, London. Reinventing order in the Congo. Chap. 7 : acting on behalf (and in spite) of the state: NGOs and civil society associations in Kinshasa, 2004. <http://zedbooks.co.uk/node/21266> (12.08.2015) ;

⁹³ Mission de l'organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Kinshasa. Base de données société civile 2012, 03.01.2012. <http://monusco.unmissions.org/LinkClick.aspx?fileticket=3SAf0oYi6Ao%3D&tabid=11220&mid=14354&language=fr-FR> (12.08.2014) ;

⁹⁴ Institut national de la statistique, Kinshasa. Enquête 1-2-3, p. 85, 30.09.2014. www.ins-rdc.org/sites/default/files/Rapport%20enquete%20123.pdf (03.08.2015) ;

⁹⁵ Ministère de l'urbanisme et de l'habitat, Kinshasa. Ville de Kinshasa, étude de profil régional du secteur urbain, 10.09.2014. <http://unhabitat.org/ville-de-kinshasa-etude-de-profil-regional-du-secteur-urbain-rapport-synthese-french/> (03.08.2015) ;

⁹⁶ Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve. Portrait des quartiers populaires à Kinshasa : un territoire, une identité, 05.12.2007. www.uclouvain.be/cps/ucf/doc/dvlp/documents/lusambakibayu.pdf Agence universitaire de la francophonie, Montréal. L'Entrepreneuriat en Afrique francophone, culture, financement et développement, pp. 45-63, 1990. www.bibliotheque.auf.org/doc_num.php?explnum_id=625 (29.09.2014) ;

Le but des *muziki* est de diversifier au mieux les ressources matérielles et humaines face à l'imprévisibilité et à la précarité de l'économie informelle.

Le *kobamba*, conçu à l'origine comme un secours mutuel en cas de coup dur (maladie, par exemple) est une autre forme de microcrédit informel. Il s'étend désormais au financement sur une journée, voire une demie journée, de commerçantes désargentées, pouvant porter sur un montant équivalent à une trentaine de dollars pour leur permettre de s'approvisionner, vendre puis rembourser.⁹⁷

En cas de choc ou d'extrême vulnérabilité, les soutiens possibles identifiés par des habitants de Kinshasa, du Bas Congo voisin et du Katanga interrogés en 2010 sont présentées ci-contre (figure 4). Dans cette enquête, la dislocation de la famille est la première cause de vulnérabilité avancée par les personnes interrogées, généralement attribuée à l'échec du chef de ménage à subvenir aux besoins des siens.⁹⁸

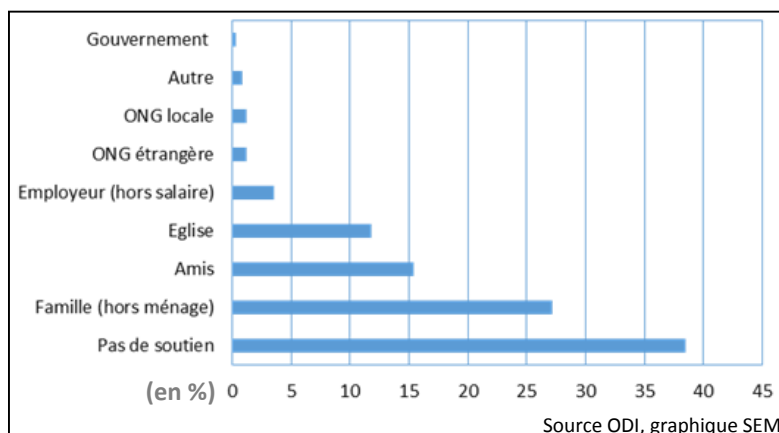


Figure 4 – Sources possibles de soutien en cas de vulnérabilité

On relève que les systèmes d'épargne et de recours d'urgence informels présupposent tous une forte intégration du bénéficiaire à un réseau social déterminé, et localisé, nécessaire à la confiance et au contrôle indispensables à leur fonctionnement.

Sylvie Ayimpam note aussi l'importance de la migration internationale, qui, selon elle, semble s'inscrire dans une stratégie de survie des ménages kinoïses, « une nécessité cruciale » pouvant aller jusqu'à la vente de biens essentiels comme un logement pour financer le départ.⁹⁹

Une étude de 2010 montre que 70 % des ménages kinoïses ayant des migrants à l'étranger ont reçu de leur part des transferts en nature et en argent. Fréquents mais irréguliers et assez modestes, ils semblent favoriser les femmes et les personnes non-mariées.¹⁰⁰

Sur l'ensemble des transferts d'argent en RDC, domestiques et internationaux, la part de l'étranger est estimée à 33 % en 2013.¹⁰¹ Mais, faute de données, les éditions 2011 et 2015 du *Migration and Remittances Factbook* de la Banque mondiale ne chiffrent pas leur montant. Cette source note toutefois que les Congolais ont maintenant plus de comptes sur téléphone mobile (qui rendent possibles des transferts d'argent) que de comptes bancaires. En comparaison, 17 % d'adultes, 14 % de femmes et un ménage sur huit des 40 % les plus pauvres avaient un compte en banque en 2014 en RDC.¹⁰²

⁹⁷ Karthala, Paris. Economie de la débrouille à Kinshasa. Informalité, commerce et réseaux sociaux, pp. 31, 178, 237, 30.07.2014. www.karthala.com/hommes-et-societes-changement-social-et-developpement/2834-economie-de-la-debrouille-a-kinshasa-informalite-commerce-et-reseaux-sociaux-9782811109509.html (13.08.2015) ;

⁹⁸ Overseas development institute, London. Child-sensitive social protection in DRC. A diagnostic study, § 4.2 p. 17, table 2, p. 26, May 2011. www.odi.org/resources/docs/7620.pdf (03.08.2015) ;

⁹⁹ Karthala, Paris. Economie de la débrouille à Kinshasa. Informalité, commerce et réseaux sociaux, pp. 185, 30.07.2014. www.karthala.com/hommes-et-societes-changement-social-et-developpement/2834-economie-de-la-debrouille-a-kinshasa-informalite-commerce-et-reseaux-sociaux-9782811109509.html (13.08.2015) ;

¹⁰⁰ Migrations entre l'Afrique et l'Europe, Paris. Les transferts des émigrés congolais vers les ménages de la ville de Kinshasa : niveau et déterminants, avril 2010. www.ined.fr/fichier/s_rubrique/22089/wp10_mobhe_2010.fr.pdf (12.08.2015) ;

¹⁰¹ GSM Association, Londres. L'argent mobile dans la République démocratique du Congo : étude de marché sur les besoins des clients et les opportunités dans le domaine des paiements et services financiers, p. 9, 31.07.2013. www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2014/10/MMU_DR Congo_Report_French_240114-CC.pdf (03.08.2015) ;

¹⁰² The World Bank, Washington DC. Migration and remittances: recent developments and outlook, special topic: forced migration, p. 13, 06.10.2014. <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1288990760745/MigrationandDevelopmentBrief23.pdf>, The Migration and Remittances Factbook 2011, 08.11.2010. <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1199807908806/CongoDem.Rep.pdf>, Bilateral Remittances 2014, 16.04.2015. http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1288990760745/Bilateral_Remittance_Matrix_2014.xlsx. The Global Findex Database 2014,

En contrepoint à la stratégie migratoire, la microfinance organisée par des ONG ou des institutions de pays industrialisés en faveur de microentreprises locales reste très modeste en RDC. Le nombre d'emprunteurs est passé d'environ 75 000 en 2011 à un total cumulé de 234 344 en août 2015 pour un total de US\$ 191,1 millions, soit US\$ 815.- par prêt. En 2013, la RDC pesait en Afrique sub-saharienne pour moins de un pour cent des encours de microcrédits et son portefeuille de prêts un demi-pourcent.¹⁰³

En termes de protection sociale et d'inclusion des groupes vulnérables, l'État congolais n'envisageait pas d'y consacrer en moyenne plus de 2,1 % par an de ses allocations budgétaires de 2010 à 2015, ce qui ne préjuge pas du taux d'exécution de ce poste.

À cet égard, la part des dépenses en affaires sociales, assistance humanitaire et solidarité nationale du ministère éponyme a reculé de 70 % à 57 % des fonds votés de 2009 à 2013. Pour ce ministère, la protection sociale « est très loin de satisfaire [le] niveau de besoin ».¹⁰⁴

Chiffres disponibles les plus récents, en 2011, neuf pour cent des orphelins et enfants vulnérables (OEV) reçoivent un soutien extérieur, 15 % des enfants en rupture familiale sont pris en charge ou suivis par une institution, 86 000 personnes ont des allocations de la sécurité sociale et 42 000 rentiers et pensionnaires sont soutenus, écrit le ministère du Plan.¹⁰⁵

6.2. Structures d'accueil et de soutien aux femmes seules

Pour le directeur d'une grande agence d'aide intergouvernementale active en RDC, qui a requis l'anonymat, « la femme ne se perçoit pas comme victime et cela dans toute tranche sociale de la société ».¹⁰⁶ Selon lui, l'indépendance d'une femme seule, qui serait dépourvue de famille ou de réseau social à Kinshasa, ne peut être garantie que par une organisation locale : « Sans cela, elle ne pourra rien faire pour s'opposer aux abus » estime-t-il.

Parmi les acteurs confessionnels de l'aide sociale à Kinshasa, l'archidiocèse catholique de Kinshasa et le département des œuvres de développement de l'église (protestante) du Christ au Congo ne publient pas de liste de sites d'accueils pour femmes seules à Kinshasa.

Par ailleurs, sur 29 répertoires de l'aide humanitaire en RDC publiés depuis 2011, aucun ne porte sur la ville-province de Kinshasa, témoignant ainsi de l'accent porté sur les zones de conflit.¹⁰⁷

Enfin, liste déjà citée, sur les 77 organisations de la société civile recensées par la Monusco à Kinshasa sur plus de 3000 dans le pays, on compte certes des organisations dédiées aux femmes seules et aux mères-célibataires. Mais sa dernière édition remonte à janvier 2012.¹⁰⁸

De même, une liste de structures d'encadrement à Kinshasa des jeunes filles et filles-mères agréées par le ministère des affaires sociales (MINAS) date de 2012. Cependant, une autre liste du MINAS actualisée au 10 décembre 2015 recense à Kinshasa les structures d'encadrement pour mineur(e)s. Son examen détaillé montre que des groupes-cibles d'organisations citées s'étendent en fait à plusieurs catégories de groupes vulnérables, dont les filles-mères, les femmes abandonnées, les veuves et les orphelins, notamment (liste en annexe III).

Une ventilation de cette liste du MINAS par groupes-cibles et prestations n'est pas disponible. En l'absence d'informations plus détaillées, cette liste n'a donc qu'une valeur indicative.

p. 83, 30.04.2015. www-wds.worldbank.org/external/default/WDSPContentServer/WDSP/IB/2015/04/15/090224b082dca3aa/1_0/Rendered/PDF/The0Global0Fin0ion0around0the0world.pdf#page=3 (03.08.2015) ;

¹⁰³ Mixmarket, Washington DC. Congo, Africa market profile, 2013. www.mixmarket.org/mfi/region/Africa#ixzz3hlFWlhbd, Democratic Republic of the Market Profile, 03.08.2015. www.mixmarket.org/mfi/country/Congo%2C%20Democratic%20Republic%20of%20the (03.08.2015) ;

¹⁰⁴ Ministère des affaires sociales, action humanitaire et solidarité nationale, Kinshasa. Les filets sociaux en République démocratique du Congo : état des lieux et options pour l'avenir, § 49 p.30, tabl. 20 p. 84, 15.05.2015. <http://minasah.gouv.cd/images/Publications/Revue%20filets%20sociaux%20RDC.pdf> (13.08.2015) ;

¹⁰⁵ Ministère du plan, Kinshasa. Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, tableau 12 p. 101, note 27 p. 85. 30.10.2011. www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2013/cr13226f.pdf (03.08.2011) ;

¹⁰⁶ Entretien de l'ODM du 13.02.2013 à Kinshasa avec le directeur d'une agence intergouvernementale ;

¹⁰⁷ RDC humanitaire, Kinshasa. Qui fait quoi où ? 30.09.2014. www.rdc-humanitaire.net/index.php/coordination/qui-fait-quoi-ou-3w?limitstart=0 (30.09.2014) ;

¹⁰⁸ Mission de l'organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Kinshasa. Données déclaratives des organisations de la société civile en RDC, 01.01.2012. <http://monusco.unmissions.org/LinkClick.aspx?fileticket=3SAf0oYi6Ao%3D&tabid=11220&mid=14354&language=fr-FR> (03.08.2015) ;

6.3. Les retours de migrantes

La plupart des retours de migrants en Europe vers la RDC a lieu sans l'intervention des pays de migration, selon une thèse de doctorat de 2013. Le retour est d'abord facilité si les migrants peuvent le préparer, ensuite si le contexte local n'hypothèque pas les chances de réinsertion et enfin si le contexte politique international leur permet de gérer les incertitudes de la réinsertion, analyse l'auteure. Indice de dégradation de ces facteurs, la proportion de candidats au retour en RDC a chuté de 64 % avant la transition politique de 1990 à 36 % après. La propension au retour était plus élevée chez les femmes que les hommes avant 1990, moins élevée après, ce que l'auteure voit comme « une certaine autonomisation des femmes congolaises migrantes ».¹⁰⁹

Les recherches pour ce focus n'ont trouvé qu'une occurrence de soutien institutionnel ou d'ONG étrangères spécifiquement dédié à des projets de réinsertion de femmes à Kinshasa. De six projets financés dans la capitale congolaise par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) en 2014 et des soutiens ponctuels à Kinshasa par l'ONG Caritas pour une douzaine migrants de retour de Belgique en 2011 et 2012, un seul projet bénéficiait explicitement à une femme.¹¹⁰

Le SEM n'a actuellement pas de programme d'aide au retour en RDC. L'octroi d'une allocation en cas de retour volontaire vers ce pays reste fondé sur une base individuelle.¹¹¹

Un exemple d'aide au retour suisse à une Congolaise est illustré par un film tourné en 2010 à Kinshasa, « *Meggy muss zurück - Die Geschichte einer abgewiesenen Asylbewerberin* ». ¹¹² En l'espèce, ce film montre que pour réussir, cette migrante a pu bénéficier à la fois d'une formation en Suisse mais aussi du soutien sur place d'une famille de la classe moyenne.

6.4. Une coopérative de femmes pour le microcrédit à Kimbanseke

Une aide extérieure initiale peut ensuite permettre à des femmes kinoises de s'organiser entre elles pour améliorer leurs conditions de vie et former des jeunes filles à des métiers manuels.

Une mission de l'ex-ODM a ainsi visité en 2013 une coopérative de microcrédit, l'Association de femmes et de crédit (AFEC) à Kimbanseke, commune la plus peuplée (1,4 million d'habitants) et parmi les plus défavorisées de Kinshasa à 20 kilomètres du centre-ville.¹¹³

L'AFEC s'adresse aux habitants du quartier « Révolution » dépourvu de voirie, d'eau potable, d'égouts et d'électricité. En l'absence de poste de police ou d'autres services publics, le chef de quartier y représente l'État et l'administration publique.

Alors forte de 164 membres, dont une vingtaine seules avec leurs enfants, l'AFEC finance des activités lucratives comme le commerce du pain et de produits maraîchers à l'aide d'une collecte appelée « *ristourne* ». Environ US\$ 700.- par mois sont ainsi prêtés à des adhérentes. Une partie de cette épargne finance un centre professionnel, où 68 mères célibataires et trois jeunes hommes suivaient alors des cours d'alphabétisation, de couture et de cosmétique. En 2007, l'ONG World Vision a construit et équipé des bâtiments à cet effet sur un terrain dont l'AFEC disposait déjà (photos en annexe II).

Ce centre a depuis lors fait la preuve de son utilité et de sa pérennité dans un milieu défavorisé.

¹⁰⁹ Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve. Retourner au Sénégal et en RD Congo. Choix et contraintes au cœur des trajectoires de vie des migrants, 10.12.2013. www.i6doc.com/fr/livre/?GCOI=28001100002570 ; Les migrants congolais et sénégalais qui retournent dans leur pays partagent-ils les mêmes logiques ? Des approches quantitative et qualitative pour une étude comparative, p. 6, 24.06.2011. <http://uaps2011.princeton.edu/papers/110812> ; Institut national d'études démographiques, Paris. De l'Europe vers l'Afrique : les migrations de retour au Sénégal et en République démocratique du Congo, 07.10.2014. www.ined.fr/fichier/s_rubrique/22074/population.societes.2014.515.europe.afrique.migrations.fr.pdf (12.08.2015) ;

¹¹⁰ Caritas Congo Asbl, Kinshasa. Revue annuelle de Caritas Congo Asbl en 2010, 21.07.2011. https://web.archive.org/web/20120428110924/http://caritasdev.cd/fr/images/stories/rapport_annue_caritas_congo_2011.pdf (03.08.2015) ;

¹¹¹ Secrétariat d'État aux migrations, Berne-Wabern. Aide au retour suisse, mai 2014. www.bfm.admin.ch/dam/da/ta/bfm/rueckkehr/rueckkehrfoerderung/factsheet-rkh-f.pdf (12.08.2015) ;

¹¹² Schweizer Radio und Fernsehen, Zürich. Meggy muss zurück - Die Geschichte einer abgewiesenen Asylbewerberin, 03.11.2010. www.srf.ch/player/video?id=9a5f97fc-3d7c-49c4-b4f4-9a7829db0c0f (29.09.2014) ;

¹¹³ Commune de Kimbanseke, Kinshasa. Géographie, 25.08.2009. <https://web.archive.org/web/20120425120146/http://www.kimbanseke.cd/spip.php?rubrique3> (03.08.2015) ;

ANNEXE I : prises de vue géo-localisées à Kinshasa



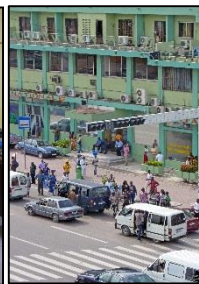
1 Hôpital privé



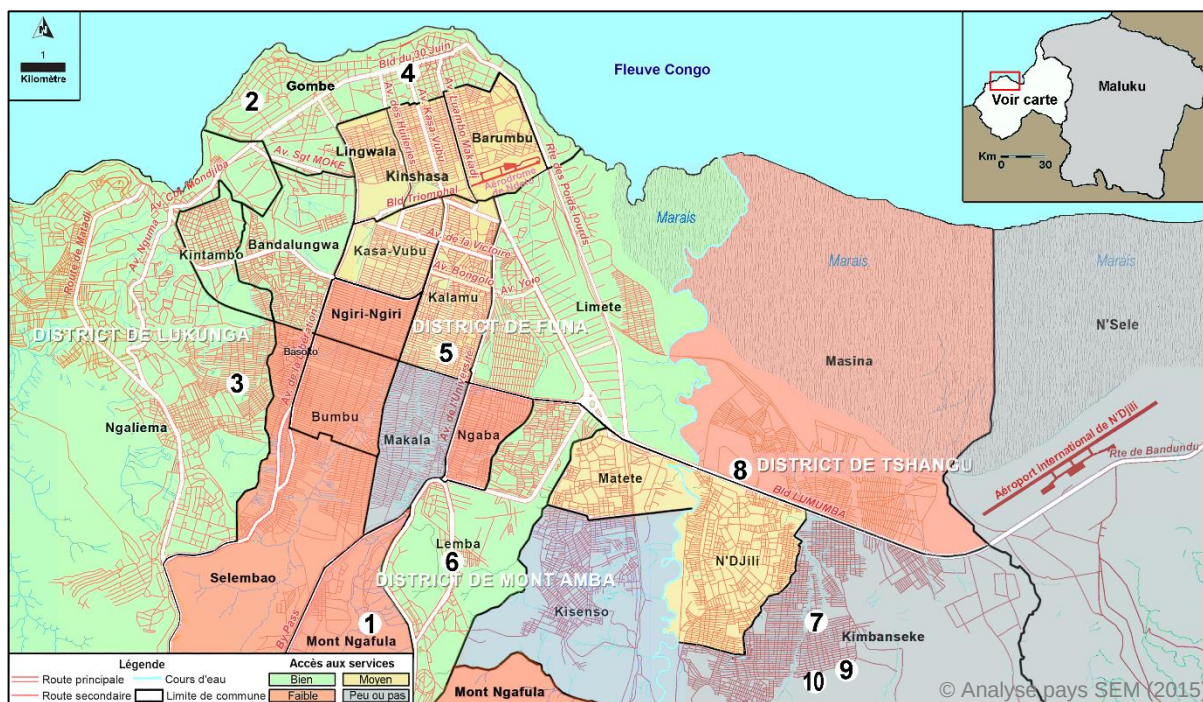
2 Panorama du Grand Hôtel



3 ONG



4 Taxis collectifs



5 Pharmacie non-homologuée



6 Étudiants



7 Habitat précaire



8 Retours à pied du centre-ville



9 Apprentissage



10 Centre de santé

Photos : © Analyse pays SEM (2013)

ANNEXE II : centre de l'Association de femmes et de crédit (AFEC)



Photo 1 - Le centre de l'Association de femmes et de crédit à Kibamseke (Kinshasa)



Apprenties au centre de l'AFEC

ANNEXE III : liste du ministère des affaires sociales des centres d'aide ¹¹⁴

1. District du MONT AMBA

1.1. Commune de Lemba

Dénomination	Adresse	Téléphone	Autres informations
Africa help line society	Av. Mbuku, n°72 A, quartier Salongo	08 21 33 66 41 08 14 93 33 64	
APHICO	15, av. Nyembo, quartier Gombele	09 99 91 91 95 08 15 00 65 65	accompagnement psychosocial hébergement, enquêtes, réunification aphico15@yahoo.fr
Bana ya Kivuvu	22bis, av. Wenge, quartier Gombele Righini	08 15 09 74 58	Soutien aux jeunes et aux prostituées en vue de leur réinsertion professionnelle
CARE	28, av. Grand Séminaire, quartier Righini	08 19 45 53 03 08 16 85 98 66	kinshasa.drc@co.care.org
Fondation Papa Nyoka (FPN)	quartier Salongo Sud	08 11 97 56 61	
Hope for children association – Espoir pour enfants (HFCA)	quartier Salongo Sud	08 18 14 46 25	
Œuvre de suivi, d'éducation et de protection des enfants de la rue (OSEPER)	av. By Pass, n°9337/4, BP 1800	08 19 55 55 38	Responsable Père Justin Onganga ongajustino@yahoo.fr
Œuvres sociales pour la protection des enfants orphelins et de la rue (OSPEOR)	5498, av. Kilongwe, quartier Gombele	09 98 37 73 26	protection des mineurs à risques, aide alimentaire, sociale, scolaire, professionnelle. Resp. Pierre Monti et frère Maino
PROKIN	quartier Salongo Sud	08 11 97 56 61	

1.2. Commune de Ngaba

AEMDHECO	27, av. Longela, quartier Mateba	09 98 23 09 84	
Aimer Africa Style (AAS)	6 B, av. Kidima, quartier Luyi	08 12 23 39 88	
BOMO	441, av. Panzi, quartier Luyi	09 99 87 45 15 09 99 91 15 47	
Centre d'accueil pour enfants et mères (CAPMD)	quartier Bulambemba	09 97 86 77 73	
Centre d'orphelinat Lisanga ya Klisto (COLK)	19bis, av. Lobo, quartier Luyi	08 22 19 62 59 08 9688 68 13	Resp. Monique Bago Paleo colkasbl@yahoo.com
COMM	69, av. Mawanga, quartier Mukukva	09 98 87 78 41 08 19 07 26 51	
EEV/EDEN	54, av. Kipasi		Orphelinat pour enfants
ONG Moloni Telema	13, av. Fayala		

1.3. Commune de Matete

Association pour la promotion des activités sociales et agricoles (APISA)	quartier Baboma	08 10 12 01 65	
Centre de promotion pour les filles de la rue (CEPROFIR)	quartier Kinzazi	09 98 33 99 10	
Fondation orphelinat au Congo (FOC)	quartier Kinsaku	08 15 08 42 62 08 99 67 22 66	
ONG FAOC pour l'encadrement des enfants en rupture, des orphelins et des enfants abandonnés	quartier Mongo	08 51 70 72 32 08 10 61 20 30	
ONG GAM pour l'encadrement des enfants en rupture, des orphelins et des veufs	quartier Lubufu	08 13 98 59 36	

1.4. Commune de Kisenso

AEOGNIS	av. Bukala n°54, quartier Mission	09 99 95 37 08 08 15 99 05 43	
Foyer La Mairaine	19, av. de la Paix, quartier Dingi Dingi		
HEA	av. Beti, n°1, quartier Kisenso Gare	09 98 48 40 11	

1.5. Commune de Limete

ARED	25, av. Nene, quartier Funa	09 72 34 17 1	
Association pour la récupération des enfants désœuvrés Bondeko ya Sika	av. Inene, n°226, quartier Funa		
	av. Lutasi, n°774, quartier Musoso	09 99 92 01 42 08 98 93 56 16	
Calcutta, orphelinat La Charité	15 ^{ème} rue, quartier industriel		
Congrégation des Pères augustins	18 ^{ème} rue, quartier industriel	08 19 00 59 45	
Congrégation des Sœurs franciscaines stigmatines	av. Bogano, n°7bis, quartier Ndanu		
ELAIS	quartier Mbamu/Kingabwa	08 15 25 41 13	
EPED	28 A, av. Mayi Mpili, quartier Mombele	09 99 94 05 40 08 99 82 89 47	
Garderie Vierge Marie	15 ^{ème} rue, n°7, quartier industriel		
INOAP	av. Yolo, quartier Musoso	09 99 95 68 10	
Maison Enrica « Foyer de l'enfant Jésus »	av. du 17 mai, n°10, 7 ^{ème} rue, quartier Industriel	09 98 27 18 93 08 19 07 31 70	www.maisonenrica.org
Orphelinat protestant d'Inshuem (OPI)	quartier résidentiel	09 99 93 68 37	
Projet orphelinat Kinshasa	1123, av. Charpentier, quartier Funa		
Simba Ngai	BAT, quartier Kingabwa	08 98 95 88 10 09 98 26 43 86	
Sœurs de la charité	13 ^{ème} Rue, quartier industriel	08 10 61 30 30	
Union pour la protection et orientation nationale de développement au Congo	quartier SOCOPA	08 98 16 06 24	
Vivre en famille (VEF)	quartier Funa	09 98 42 10 68	
VTA	av. Kinzulu, quartier Mombele	09 99 90 41 30	

2. District de la FUNA

2.1. Commune de Kasavubu

Mouvement des Jeunes pour l'Excellence/Action communautaire des enfants vulnérables (MOSE-ACEV)	75/9c, av. des sports, quartier ONL	09 99 95 14 50	
Mouvement Relais pour les Nations-Unies	quartier Assossa	08 98 22 91 75	
ORPER Foyer Père Franck + Home Maman Suzanne	38, av. Popokabaka	09 98 18 25 64	
Orphelinat Paola Consolate (OPC)	107, av. Busumelo, quartier ONL	08 16 60 41 89	

¹¹⁴ Ambassade de Suisse, Kinshasa. Liste du ministère des affaires sociales, 10.12.2015.

2.2. Commune de Kalamu

CMM	A 14, av. Doruma	08 51 58 30 93 08 13 14 12 51	
Fondation PRIDA (non agréée)	Bongolo, n°21 A, près Mukahy, quartier Matongue		
HOPE	bd Lumumba, quartier Funa		
HOPE International	7046, bd Lumumba, quartier Immo Congo/20 mai		
ORPER Augustin Modjipa	av. Bondo	09 93 18 25 64	
ORPER Centre Arnold Janssen	1, av. des Orangers	09 98 18 25 64	

2.3. Commune de Bumbu

CEDO			
Centre d'encadrement et de reclassement des enfants abandonnés (CEREA)	quartier Mangala	08 12 47 57 76	
Christ secours des faibles	90 C, av. Kibwala		
Conseil Régional pour la Promotion Sociale (CRPS)	quartier Mbandaka	08 54 33 46 35	
Eglise évangélique pour la libération des captifs (EELC)	quartier Matadi	08 15 00 10 85	

2.4. Commune de Selembao

Action de développement aux plus démunies	1 ^{ère} rue, Cité Verte, n°19	08 15 14 20 18	
APED	82bis, av. By Pass	09 99 93 99 68	
Association des femmes pour l'entretien des femmes et des personnes adultes déshéritées (AFEPAD)	quartier Ngafani		
Association pour accompagnement des veuves et orphelins (ASAVOR)	quartier Camping	08 98 95 12 73	
Cri de l'enfant	av. Pierre Mulele, quartier Kitoki mosi		
Cris des enfants orphelins	4, av. Tuenge, réf. quartier Badiadingi	08 96 63 48 73	
Faveur de Dieu	11 C, av. de la Paix		
Fondation jeunesse espoir (FOJES)	quartier Ngafani	09 99 99 80 77 09 98 34 21 21	
Kenneth Commer	13 ^{ème} rue, Cité Verte		
Orphelinat Emmanuel	25, av. Lyoma, quartier Gadiadingi		
Orphelinat St. Ignace	quartier Ngafani	09 98 51 48 80	
Sana ya Poveda	53, av. de l'école, quartier Ngafani	08 18 13 88 54	

2.5. Commune de Bandalugwa

Cris de l'orphelin du Congo (COC)	av. Kasavubu, n°124, quartier Tsubangu		
Maison Notre Père	quartier Lumumba	09 99 99 24 92	

2.6. Commune de Makala

CDEPOMV	16, av. Nkamha, quartier Tampa	08 98 75 11 83	
Fondation Bale Nyoyi	1, av. Kisielele, quartier Mabulu 2, arrêt Armée ou Courant	08 98 93 25 31	
Maison d'aide à la femme et à l'enfant (MAFE)	av. Kisangani, quartier Wamha	08 15 11 06 40	
SECAM	av. Kianza		

2.7. Commune de Ngiri-Ngiri

CAMPS	av. Kimbao, n+85/87, direction Shaba, réf. Boulangerie	09 98 13 26 87 08 12 56 48 96	
OMVO	av. Kimbongo, n°82 quartier Wamha		

2.8. Commune de Kinshasa

Fondation Tubi pour le développement	quartier Mongala	09 99 91 55 41 09 99 99 27 12	
Hope of life	15, Lokolela, quartier Pende		Resp. Apôtre Muvala
Orphelinat du peuple	58, av. Kitega, quartier Aketi	08 99 91 55 41 09 99 99 27 12	

3. District du LUKUNGA

3.1. Commune de Gombe

Association des Mamans inter-Bandundu pour le développement (AMIBAND)	quartier Golf		
Avenir, unité et plaidoyer pour les enfants (AUPE)/Bethesda relief service (BRS)	quartier Lukusa	08 15 03 14 77	
CIARUE	5, av. de la Science, quartier OCPT	08 16 57 13 86 08 16 53 22 22	

3.2. Commune de Barumbu

CMC	1bis, av. Songololo	09 99 39 44 61 08 13 49 87 54	
Fondation BUSIRED	11, av. Kaba, quartier Tshimanga	08 98 92 94 09	
PEKABO	quartier Tshimanga	08 98 96 00 67	

3.3. Commune de Lingwala

Arche de Noé	226, av. Luisa, quartier Pakadjuma	08 10 04 33 81 09 98 51 10 88	
Centre d'encadrement des enfants orphelins (CEEEO)	249, av. Luisa	08 18 80 44 51 08 16 87 31 06 08 98 13 51 01	
Fondation Maisha Piazza	av. lac-Moero, n°295	09 98 81 73 53 08 18 52 66 16	Resp. Mme Musatu
Orphelinat SABA	quartier Singa	08 17 00 70 70	Resp. Mme Ghislaine
Union des femmes congolaises pour le développement (UFCD)	quartier Pakadjuma	09 98 31 06 86	

3.4. Commune de Kintambo

Action sociale pour le développement et la protection de l'enfant africain (ASODEPEA)	quartier Lisala	08 11 84 60 50	
AED BBS « Bonyi Bwa Sika »			
AED Mbongwana	8, av. Chrétienne, quartier Nganda Jamaïque	09 99 91 39 24	

Apostolat pour la Libération des personnes vivant avec le VIH/SIDA (ALPI)	quartier Lisala	08 98 94 17 43	
Bethesda relief service (BRS)	quartier Tshinkele	08 15 08 44 77	
Foyer des enfants bienheureuse Marie de la passion	quartier Kilimali	08 15 14 14 92	
Home de l'Armée du salut	av. Lomani		
Meoka Bolingani	av. Masse, quartier Nganda	09 98 42 18 05 08 15 03 62 87	
Mouvement pour l'enfant congolais (MEC)	quartier Kilimali		
Œuvre de compassion aux enfants du Congo (OCEC)	quartier Lisala		
Organisation Business Women (OBW)	quartier Kilimali	09 98 57 93 51	
Organisation nationale d'encadrement des jeunes abandonnés (ONJA)	quartier Kilimali	08 13 51 76 95	
Orphelinat Maria reine de la paix	36, av. Hirondelle, quartier Jamaïque	09 99 99 84 78	
Orphelinat Tumaini	20, av. Boboliko,	08 21 37 83 19	
Pépinière enfants de l'espoir (PEE)	7 A, av. Benseke, quartier Nganda	08 10 59 68 62	
Réseau congolais des personnes vivant avec le VIH SOCO	quartier Lisala 33, av. Hirondelle quartier Jamaïque, réf. av. Colonel Bompote	08 98 94 17 41	
SOS république du Congo (SOS REDECO)	quartier Refuge	08 11 48 44 45	
SOS orphelins fondation Prince Lumeya			

3.5. Commune du Mont Ngafula

A love beyond borders	14 ^{ème} rue, quartier Kananga		Resp. Me David Buya
Action femme pour le développement (AFDECO)	chaussée de Kimwenza, n°7		
AIPES	av. Mitendi, n°53		
Association des femmes chrétiennes d'assistance aux vulnérables (AFECAV)	quartier Masanga Mbila	09 98 42 40 81	
Association pour le développement de la femme et de l'enfant (ADFE)	quartier Matadi Mayo	09 99 92 79 70	
Association pour le développement des enfants vulnérables (ADEV)	quartier Mama Yemo	08 98 93 40 33	
Centre d'accompagnement des filles désœuvrées (CAFID)	quartier Kindele	08 19 20 73 17	
DMPFECO	cité Mama Mobutu, villa 349, quartier Maman Mobutu	08 11 88 63 37 08 99 65 23 65	
Don Bosco maison Papy	av. de la Jeunesse, n°62, quartier Ngombe Cutendele	09 92 17 74 36 09 97 81 66 31	
EFMR	5, av. Lebossion, quartier Bianda, réf. entrée VPM Budget		
FEMOVA	av. Royaume n°6, quartier Tala Ngai		
Fondation pédiatrique de Kimbondo	av. Mama Koko, n°6661, quartier Mitendi		
Fondation Viviane	av. Landu, n°19, quartier CPA Kinsuka		
Forum d'initiative pour le développement social (FIDES)	av. Kika, n° 2 quartier Plateau		
Foyer Pierre Monti	paroisse Mater Dei, quartier Mitendi		
Maison d'hébergement et d'éducation des enfants en difficulté (MHEED)	av. du Centre, n°1, quartier Kimwenza	09 98 31 34 08 09 98 22 27 85	mheed2002@yahoo.fr http://iday.org
Orphelinat du Christ ce bon berger	15, route de Matadi, réf. Cimetière Renseke, quartier Mitendi		
Orphelinat Emmanuel (OHE)	96, av. Nzita, quartier Masanga Mbila	08 15 02 84 48	
Orphelinat pédiatrie de Kimbondo	quartier Kimbindo		
Solidarité des groupes religieux culturels et de développement	quartier Masangambila	08 11 48 44 45	

3.6. Commune de Ngaliema

Ange Gabriel	23, av. Artisanat, quartier Delvaux, près du marché		
CEDECOM	1, av. Famalu, quartier Mitendi Kimvula	08 15 18 15 76 08 12 38 84 86	
CHERO Asbl	15, av. Congo, quartier Camp Luka	08 10 58 20 34 08 16 25 20 92	
Congo Vie	5, av. Bobozo, quartier Pigeon		
Don Bosco filles	95, av. Kinshasa, quartier Bumba	09 90 53 04 97 09 97 60 92 45	
Maison Mazzarello			
FOMAPE	1, av. de l'Eglise, quartier Anciens combattants	09 99 92 61 62	
Fondation Heri	10, av. des écuries, quartier Joli Parc	09 99 90 11 45 08 98 03 23 43	
Fondation Mauwa	20/58, av. Meteo, quartier Kimpe. réf. entrée Bahumbu ou arrêt Alimentation	09 98 50 52 12 08 98 18 53 69	
Lokolowa Tahenda + orphelinat pour enfants sidéens	6, av. du Peuple, quartier Mongongo		Mme Cécile et M. Tavaba
Maison de l'espérance	av. Ring II quartier Ma Campagne		
Notre Dame de Luse	20, av. Kinkole, quartier Delvaux		Resp. Sœur Nicole
One Destiny	66, av. Bas Congo, quartier Bumba		
Orphelinat Note Dame de liesse	21, av. Essence quartier Kimpe Binza Meteo	08 15 10 94 13 08 16 90 05 39	
PECS	7, av. Sanga, quartier Mfumu	09 98 24 00 50 09 99 25 62 85	

4. District de la TSHANGU

4.1. Commune la Nsele

Action femmes pour le développement (AFPD)	96, av. Mboto, quartier Mikala	09 95 70 47 20	
AESD	1, av. de l'orphelinat, quartier Bahumbu, réf. cimetière de Kinkole	08 14 52 48 34	
AFD	av. Mboto, quartier Mikala Kinkole	09 98 10 47 20 09 99 32 65 26	
Association des femmes couturières et menuisières (AFCM)	av. Kudiakubanza n°1, quartier Mikonga 2, cité Linge, réf. route du cimetière de Mikonga	09 99 99 75 32	Apprentissage pour filles-mères défavorisées, jeunes filles non-scolarisées, femmes démunies, jeunes désœuvrés. Resp. Mme Kudia Kubansa
Association Kakasu	72, av. Inongo, quartier Mikonga Mpas 2	08 16 89 46 10	

Centre d'accueil Saint Jean	25, av. Mwenge, quartier Kinkole		
Centre de formation en coupe-couture et esthétique (non agréé)	bd. Lumumba	08 56 41 60 35	Resp. Elysée Tvuolopo
Centre de rattrapage scolaire (non agréé)	bd. Lumumba, n° C 17		pour filles-mères
Centre Liloba	quartier Mikonga	09 99 94 34 79 09 99 32 65 26	
Centre orphelinat St. Ignace	rue Ebale, n°134, quartier Kinkole	09 99 99 75 32	Mme Huguette
Centre providence des Sœurs passionnistes (non agréé)	bd. André Kimbula	09 99 48 68 52	Resp. Sœur Rita
Charisecours	bd. Lumumba, quartier Bibwa	08 15 14 20 18	
Congo Fraternité (COFRA)	av. Cofra, n°3, quartier Bibwa	08 52 16 23 93	Resp. B. Munzami
Ekolo ya Bondeko	Mpsa 2	08 10 10 47 92	
Fondation Pasteur Mukendi	5, av. Congo, quartier Mikonga		
Fondation Luamba	quartier Sicotra		Resp. Mme Agnèce
FOPROSA (centre non-agréé)	av. Mungusu, n°134, quartier Kinkole	08 51 38 49 54	Resp. Arthur Ngeay
Foyer d'aide à l'entraide (FAE)	49157, av. Yaka Yoka, quartier Bahumbu		
Fraternité nationale des prisons du Congo (FNPC)	Kinkole/Bahumbu	09 98 11 94 44	Resp. rév.. Tshisumpa
Fraternité Révérend Père d'Hoore Elohir	1, av. Kimpoko, quartier Domaine	08 10 30 91 58 09 98 39 28 86	
Garderie La Berceuse	85, av. Etonga, quartier Mikata		
La Berceuse	quartier Mpsa	08 15 25 41 13	
Maison_d'enfants	concession Olangi Wosho, Mikonga II		
Orphelinat Maison de vie	8, bd Lumumba, quartier Sicotra		
PAID	208, av. Makogio, quartier Tala Ngai, Mpsa 2	08 18 10 02 99 09 98 16 72 71 08 44 76 65 95	
Sœurs passionnistes Paul de la Croix	quartier Mpsa	08 15 43 63 88	
SOS Village d'enfants	quartier Dingi Dingi	09 98 47 24 70 08 99 88 94 46	

4.2. Commune de Ndili

Association congolaise pour la protection des enfants orphelins et abandonnés (ACOPEORA)	quartier 2	08 10 23 78 44	
Association des mamans encadreuses des enfants mal-nourris et abandonnés (AMEEMA)	24, av. Maréchal, quartier 7	08 10 61 39 57	
Centre de récupération et d'encadrement des enfants défavorisés	quartier 7	08 10 61 39 57	
Centre maison pauvre Lazare (CEMAPALA) et Femmes dynamiques pour la défense des droits des enfants (FDDE)	quartier 4	08 15 21 96 66	
Gloire à dieu Maranatha	3, av. Lunzadi, quartier 6	09 98 28 88 82	
La Samaritaine	paroisse Sainte Thérèse, quartier 7		
Maison de L'espoir	av. Nzundu, n°32, quartier II	08 18 12 88 07	

4.3. Commune de Masina

AEVOGNIS	bd Lumumba, quartier Mikonga		
AFIGU	5bis, av. Bampela, quartier Petro Congo	08 16 51 30 81	
Amour et liberté	35, av. Bosango, quartier 3, route SIFORCO	09 98 61 42 07	
Assemblée nouvelle alliance (CRANA)	415, av. Pépinière, quartier SIFORCO		Resp. prophète Onokoko
CPEDJD	74, av. Ndinga, quartier 2	09 99 93 19 34	
FOMEM	13 av. Soki, quartier Sans fil	09 98 81 83 89	
Grâce de dieu (CERHED)	av. Nzundu, n° 9, quartier Nzuzi wa Mbombo		
Les abeilles de Rita			
Store House F.	9, av. Bumba, quartier 3, route Siforco	08 17 78 49 16 08 97 49 04 78	

4.4. Commune de Maluku

ADEPROMAC	village Bitu, quartier Kingakati		
-----------	----------------------------------	--	--

4.5. Commune de Kimbanseke

Action communautaire pour l'encadrement, la promotion de l'enfant et de la famille (ACEPEF)	quartier Ngandu	08 13 50 15 03	Resp. Astride Mbanzulu Luzanduga
APEA	87, av. Binza, quartier Ngandu Marché	08 18 14 00 83	
Association enfance heureuse (AEH)	av. Nsanga, n°88bis, quartier Boa		
Association pour l'action sans frontière (AASE)	av. Kingabwa, n°9, quartier Tsanga		
Centre de formation et d'action sociale ma patience (CEFORMAC)	quartier Kingasani 2		
Centre pour orphelins AMIBAND	40bis, rue Kimpombo		Resp. Marie Mufonga
Fondation Kaka (FONDAMAK)	1 et 2, av. Kivu, quartier Ngampani		
Mama wa Loboko	33, av. Mbanza Muembe, quartier Kamba Mulumba	08 11 58 90 23 09 97 60 37 91	
Moyi Asbi	45, av. Kimpioke, quartier 2	08 97 13 39 27	
Non Basta Unsorriso (NOBUS)	av. Zobia, n° 137 quartier Kutu		
Orphelinat Elembo	185, av. Yolo, quartier Kingasani	09 99 52 20 88	
OSEPER – Centre Annuarite	102, av. Kasangulu, réf. Hotel Kin Kiese	09 91 10 88 71	
SABEC	quartier Kikimi		Resp. pasteur Mutumosi
Sainte Odile	10, av. Nsanda, quartier Mikondo Ndjili Brasserie	08 19 47 58 14	